



First Nations
**FINANCIAL
MANAGEMENT
BOARD**

**CONSEIL
DE GESTION
FINANCIÈRE** des
Premières Nations

RAPPORT ANNUEL 2021 – 2022



PRÉSERVER LES LIENS ET SE TOURNER VERS L'AVENIR

Illustration de couverture : « Nawendwin – Relatives »

Nawendwin célèbre l'importance de préserver les liens avec ses parents et sa famille. Ces personnes sont nos racines; elles sont là dans les moments difficiles. Elles nous aident à nous construire et à rester motivés. Elles sont notre réseau de soutien, notre foyer, notre première communauté. Que ce soit celle où nous sommes nés ou celle que l'on choisit, notre famille est notre plus grande joie.

Artiste : Joshua Mangeshig Pawis-Steckley

Joshua Mangeshig Pawis-Steckley est un artiste ojibwé de Barrie, en Ontario. Il est membre de la Première Nation Wasauksing et vit actuellement sur les territoires non cédés des peuples Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh. De septembre 2017 à septembre 2020, il a été artiste résident au Skwachays Lodge. Son travail vise à promouvoir les récits traditionnels et les enseignements ojibwés et à leur redonner une place ainsi qu'à rajeunir notre culture.

Imprimeur sérigraphe, graphiste et peintre accompli, Joshua détient un diplôme en graphisme du Nova Scotia Community College. Il a à son actif de nombreuses expositions solos, dont la plus récente, tenue à la Galerie d'art de Sudbury de septembre à novembre 2019, s'intitule « Oshkimaadiziig ». Il est l'auteur d'un Google Doodle qui a été affiché sur la page de recherche de Google le 15 juillet 2019, et il a été sélectionné pour le projet de bannière de 2019-2020 de la bibliothèque publique de Vancouver dans le cadre duquel six grandes bannières ont été mises en vedette à la bibliothèque du centre-ville de Vancouver.

Depuis peu, Joshua illustre des livres pour enfants. Il a travaillé avec Groundwood books, Harper-Collins, Annick Press, Owl Kids et Storey Publishing. Il travaille actuellement à l'illustration de deux nouveaux livres pour enfants tout en tenant une boutique de sérigraphie et en concevant une application sur la langue Anishinaabemowin.

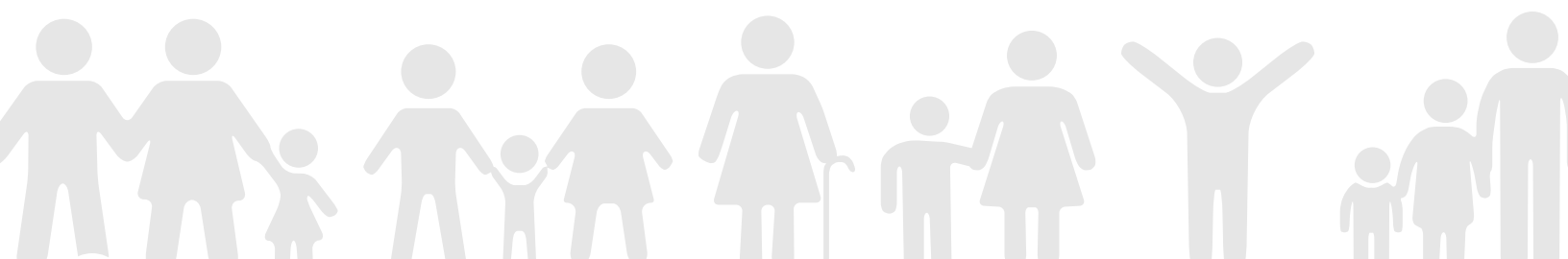


TABLE DES MATIÈRES

- 4** Notre mission, nos valeurs et notre mandat
- 6** Message du président exécutif
- 8** Message du chef de la direction
- 10** LGF et profil du CGF
- 14** Gouvernance administrative
- 20** Rapports des secteurs d'activité
- 28** Mise à jour sur les programmes
- 34** Accomplissements en 2021-2022
- 44** Orientation stratégique du CGF
- 46** États financiers 2021-2022 et rapport de l'auditeur indépendant



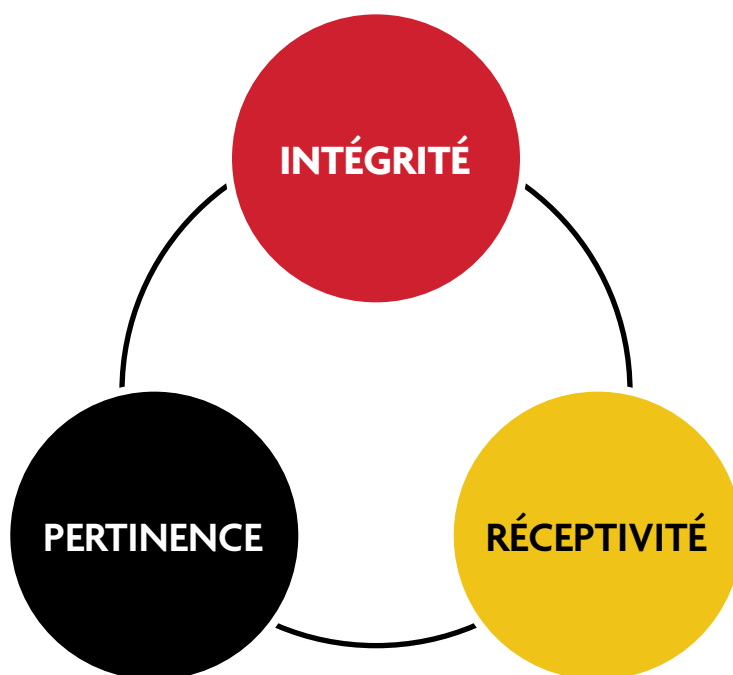
NOTRE MISSION, NOS VALEURS ET NOTRE MANDAT

Notre mission

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (« CGF ») fournit aux Premières Nations les outils et l'encadrement nécessaires pour faire en sorte que leurs systèmes de gestion financière et de communication de l'information financière inspirent un sentiment de confiance qui favorise le développement économique et communautaire.

Nos valeurs

Le CGF est une organisation dirigée par des Premières Nations. Nous croyons que les valeurs fondamentales ci-dessous sont essentielles pour guider les travaux du CGF.



INTÉGRITÉ - Nous sommes ouverts et honnêtes, et nous respectons nos engagements.

RÉCEPTIVITÉ - Nous sommes à l'écoute des besoins des Premières Nations clientes et de nos collègues.

PERTINENCE - Nous aspirons à innover et à demeurer pertinents pour les Premières Nations clientes.

Notre mandat

La *Loi sur la gestion financière des premières nations* (« LGF ») établit le mandat suivant pour le CGF :

- Aider les Premières Nations à développer la capacité nécessaire au respect de leurs engagements en matière de gestion financière.
- Aider les Premières Nations à traiter avec les autres autorités administratives en matière de gestion financière, notamment dans les domaines de la reddition de comptes et de la responsabilité fiscale partagée.
- Aider les Premières Nations à développer, mettre en œuvre et améliorer les liens financiers avec les institutions financières, les éventuels associés et les autorités administratives pour assurer le développement économique et social des Premières Nations.
- Mettre au point et appuyer l'application de critères généraux à l'égard de l'établissement de cotes de crédit pour les Premières Nations.
- Fournir des services d'examen et d'audit en matière de gestion financière des Premières Nations.
- Fournir des services d'évaluation et de certification en matière de gestion et de rendement financiers des Premières Nations.
- Fournir des services de surveillance en matière de gestion et de rendement financiers des Premières Nations.
- Fournir des services de cogestion et de gestion des recettes locales.
- Fournir des services de recherche en matière d'orientations, des services d'examen et d'évaluation ainsi que des conseils concernant l'élaboration des arrangements financiers entre les Premières Nations et les autres autorités administratives.



MESSAGE DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2021-2022 du CGF.

L'exercice 2021-2022 a été rempli de défis et de réussites pour le CGF et ses clients. Notre réussite est attribuable à notre résilience, à nos solides relations et à notre capacité d'adaptation.

Même en temps de pandémie mondiale, l'intérêt envers le CGF ne cesse de grandir. Le CGF a atteint le seuil de 321 Premières Nations ayant choisi de s'inscrire à l'annexe de la LGF. 241 Premières Nations ont adopté une Loi sur l'administration financière. En outre, 195 Premières Nations détiennent maintenant un certificat du rendement financier et 51 Premières Nations ont obtenu le certificat du système de gestion financière.

Ces résultats et ces progrès sont le reflet du thème du présent rapport annuel, *Préserver les liens et se tourner vers l'avenir*, et je suis très fier de pouvoir les présenter, car ils témoignent du dynamisme engendré par le CGF à l'échelle du pays. L'équipe du CGF s'agrandit, et tandis que nous passons du télétravail à des interactions en personne à mesure que sont levées les restrictions sanitaires, nous sommes impatients de renforcer nos liens avec les Premières Nations et de leur offrir davantage de services au cours du prochain exercice.

Le CGF a travaillé avec rigueur tout au long de l'exercice afin de faire progresser la nouvelle relation financière avec le Canada. Nous demandons une loi qui permettra d'élargir les pouvoirs juridictionnels des Premières Nations et le soutien institutionnel qui leur est offert. Pour qu'elles puissent réussir et croître, les Premières Nations doivent être en mesure d'exercer leur droit à l'autonomie gouvernementale et détenir les pouvoirs nécessaires pour se gouverner elles mêmes. Nous poursuivrons sur cette voie afin de contribuer à combler les écarts sociaux et économiques pour les Premières Nations.

Alors que le CGF fait sa part pour donner vie à la DNUDPA, nous sommes conscients de l'importance que revêt la participation des peuples autochtones à l'établissement de normes environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») pour l'orientation des investissements et la mise sur pied de processus qui permettront aux Premières Nations de prendre des décisions d'investissement selon un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. À cet effet, nous avons collaboré avec les membres de la nouvelle division de l'International Sustainability Standards Board (« ISSB »), à Montréal, pour communiquer l'importance de la présentation de l'information autochtone afin de réduire les risques et de favoriser les occasions créatrices de valeur permettant de faire progresser les objectifs de durabilité.



HAROLD G. CALLA

FCPA, FCGA, GFAA
Nation Squamish
(Colombie-Britannique)

Afin de répondre aux besoins changeants et d'établir de meilleurs liens, le CGF s'affaire à élargir le mandat établi dans la LGF pour qu'une plus grande gamme de services puisse être offerte aux organisations, notamment aux Premières Nations signataires d'un traité moderne, aux conseils tribaux et aux organisations sans but lucratif. Nous demandons également que la LGF soit modifiée afin d'inclure l'Institut des infrastructures des Premières Nations (« IIPN ») dans le but de favoriser des réseaux d'infrastructures autochtones plus durables permettant de répondre aux besoins des communautés autochtones de façon rapide et rentable et d'obtenir la participation du secteur privé pour contribuer à combler l'écart qui existe actuellement entre les Autochtones et les Allochtones en matière d'accessibilité aux infrastructures.

Alors que les Premières Nations partout au pays se remettent de la pandémie et composent avec l'incidence des changements climatiques, le CGF fait plus que répondre aux besoins de ses clients : il tente de modifier notre approche de l'avenir de façon novatrice et systémique. Nous sommes impatients d'offrir davantage de services et d'approfondir nos relations avec nos clients, afin que ceux-ci fassent progresser leurs propres objectifs économiques et de gouvernance.

Wa Chexw Yuu



« Même en temps de pandémie mondiale, l'intérêt envers le CGF ne cesse de grandir. »

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION

En dépit des défis occasionnés par la pandémie au cours du dernier exercice, la Conseil de gestion financière des Premières Nations a élargi ses services et augmenté le nombre de Premières Nations avec lesquelles il travaille.

Notre priorité absolue demeure le soutien aux Nations pour la mise en œuvre de pratiques rigoureuses en matière de finances et de gouvernance administrative, des pratiques que les Nations peuvent utiliser comme base pour l'autodétermination et le développement économique.

Le Canada et la Colombie-Britannique ont récemment adopté des lois découlant de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous constatons également une plus grande reconnaissance des principes de la DNUDPA par les autres provinces et par les entreprises. Grâce à ces étapes charnières, les Nations souhaitent développer la capacité nécessaire pour saisir les occasions de développement économique et être en mesure de formuler un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. L'expertise du CGF en matière de développement de la capacité et de création de lois sur la gestion financière ainsi que la délivrance de certifications en la matière peuvent contribuer à préparer les Nations.

Bien que les certifications en matière de finances et de gouvernance soient au cœur de notre organisation, nous mettons au point de nouveaux services très intéressants qui favoriseront un changement systémique.

Notre Programme de prévention des manquements continue de croître et d'offrir un soutien aux Premières Nations qui sont, ou presque, en situation de gestion par un séquestre administrateur. Nous offrons notre soutien aux Nations pour la mise en œuvre de pratiques rigoureuses en matière de gouvernance et de finances afin qu'elles puissent se sortir de la situation de gestion par un séquestre-administrateur de façon permanente. Ce programme est essentiel pour aider les Nations à développer les capacités nécessaires à la gestion de leurs finances et des processus s'y rattachant.

Le CGF s'est également préoccupé des besoins en matière d'infrastructures lorsque les Premières Nations ont demandé son aide. C'est pourquoi nous avons entrepris des démarches afin de devenir l'organisme de surveillance économique de la nouvelle Atlantic First Nations Water Authority (« AFNWA »). Le mandat de l'AFNWA consiste à fournir de l'eau potable à 17 Premières Nations du Canada atlantique participantes et à gérer leurs eaux usées. Nous sommes fiers de soutenir ces Nations et nous espérons que cette structure pourra servir de modèle pour le transfert des responsabilités, notamment en matière de gestion des eaux, de Services aux Autochtones Canada aux Premières Nations.



GEORDIE HUNGERFORD

CFA, CAIA, MBA, LL. B.

Nation Gwich'in
(Territoires du Nord-Ouest
et Yukon)

Nous venons de lancer un projet pilote en vue d'un programme de services de soutien en gestion financière qui fournira des services de gestion financière à 10 Premières Nations en zone éloignée ou rurale qui n'ont actuellement pas accès à de tels services. Nous sommes d'avis que toutes les Nations, peu importe leur taille ou leur emplacement, devraient être en mesure de participer à la réconciliation économique.

Le CGF continue de faire progresser le projet Feuille de route, qui consiste en six domaines sur lesquels se pencher pour donner vie à la DNUDPA et concrétiser la réconciliation économique. Le premier chapitre du projet Feuille de route, qui explique ces domaines de façon générale, a été publié en février. Tout au long de 2022, nous publierons de nouveaux chapitres portant sur chacun de ces six domaines :

- Introduction : Créer des parcours vers la prospérité autochtone
- Remédier au manque de données et de statistiques économiques
- Infrastructures
- Développement économique
- Accroissement des pouvoirs juridictionnels et financiers
- La force de l'union
- Gouvernance
- Conclusion

Le parcours du projet Feuille de route est entièrement facultatif. Il favorise l'autonomie et la croissance économique sous l'égide de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

Nous conseillons également les Premières Nations qui déclarent leur intérêt envers le programme de subvention de 10 ans et offrons un soutien aux communautés qui respectent les critères d'admissibilité à cette subvention. Puisqu'elle offre un financement fiable et une plus grande souplesse permettant de dépenser les sommes selon les besoins de la Nation, cette subvention intéresse plusieurs Nations. Plus de 100 communautés ont pris part à ce programme, et nous continuons de leur offrir un soutien pour assurer le maintien de leur admissibilité.

J'éprouve beaucoup de fierté à voir l'équipe du CGF établir des liens et offrir des services aux Premières Nations partout au Canada. C'est grâce à la croissance du CGF, qui compte maintenant plus de 75 membres du personnel, que nos liens avec les Premières Nations peuvent se développer. Je suis très fier de tous les efforts déployés par chacun des membres du personnel pour soutenir les Nations et contribuer au changement systémique. Nous tirerons parti de ces réussites tout au long du prochain exercice. Le CGF poursuivra son travail avec les Premières Nations qui sont ses clientes afin de leur fournir les outils et l'expertise nécessaires à une saine gestion financière, ce qui, ultimement, leur permettra de développer les capacités menant à l'autodétermination et à la croissance économique.

Haii' cho!

« Bien que les certifications en matière de finances et de gouvernance soient au cœur de notre organisation, nous mettons au point de nouveaux services très intéressants qui favoriseront un changement systémique. »

LGF ET PROFIL DU CGF

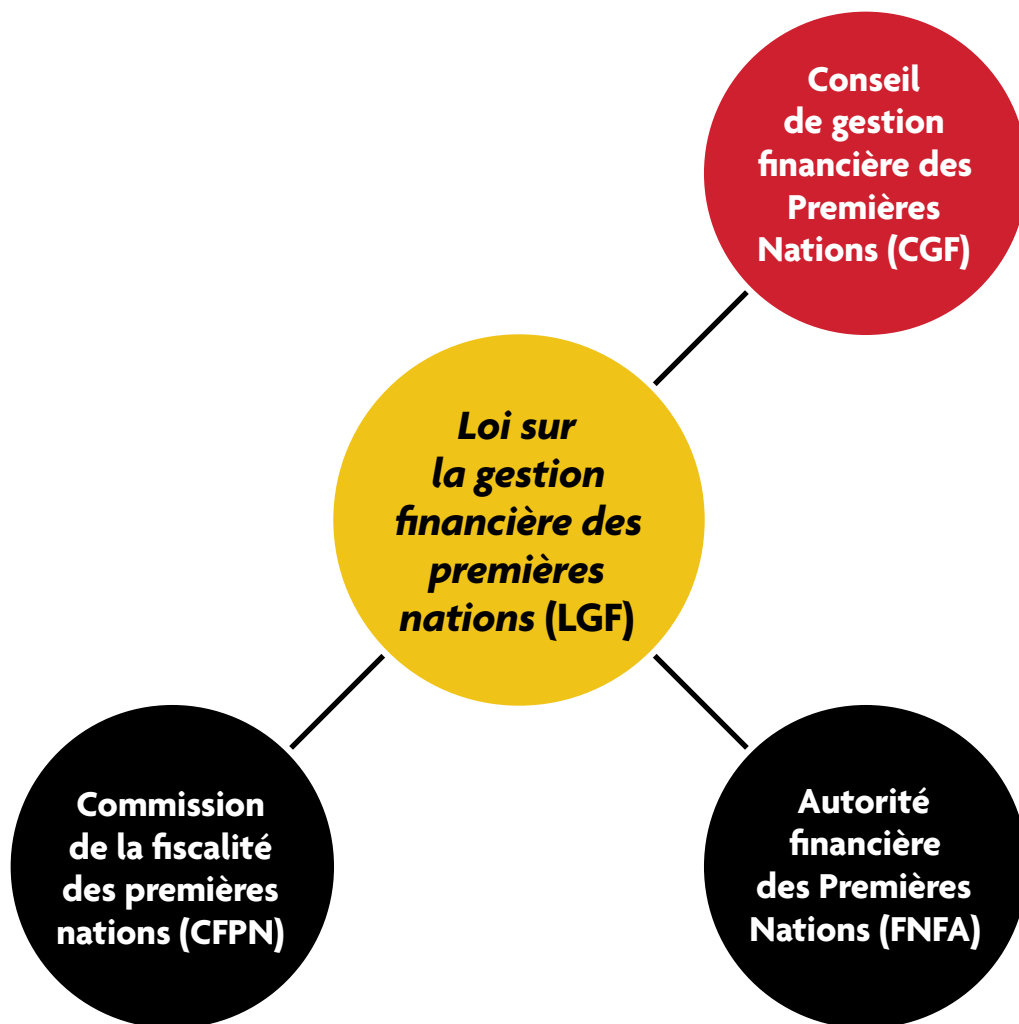
À propos de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*

La LGF est une loi fédérale facultative distincte de la *Loi sur les Indiens*. Elle propose une nouvelle voie aux Premières Nations souhaitant améliorer leur développement social et économique.

La LGF a été adoptée avec le soutien de tous les partis en 2006 et compte maintenant 321 Premières Nations participantes, ce qui en fait la loi la plus largement adoptée.

Le CGF travaille avec le gouvernement du Canada en vue d'apporter d'importantes modifications législatives et d'adopter de nouveaux règlements qui élargiront le mandat du CGF et les types d'entités pouvant bénéficier de ses services.

Figure 1 – Institutions de la LGF



À propos du CGF

En vertu des parties 3 et 6 de la LGF, le CGF exerce ses activités à titre d'institution sans but lucratif nationale à gouvernance partagée. La LGF établit également la mission, les attributions et les pouvoirs du CGF ainsi que la relation sans lien de dépendance entre le CGF et le gouvernement fédéral. Ainsi, le CGF n'est pas un mandataire de la Couronne et possède les capacités, les droits, les pouvoirs et les privilèges d'une personne physique.

Le CGF offre gratuitement des services en matière de gestion financière, de développement de la capacité et de certification à toutes les Premières Nations intéressées. Ces services sont facultatifs.

Les services du CGF sont financés par le gouvernement du Canada au moyen d'une entente de financement annuelle des activités principales ainsi que d'un financement supplémentaire pour les projets particuliers.

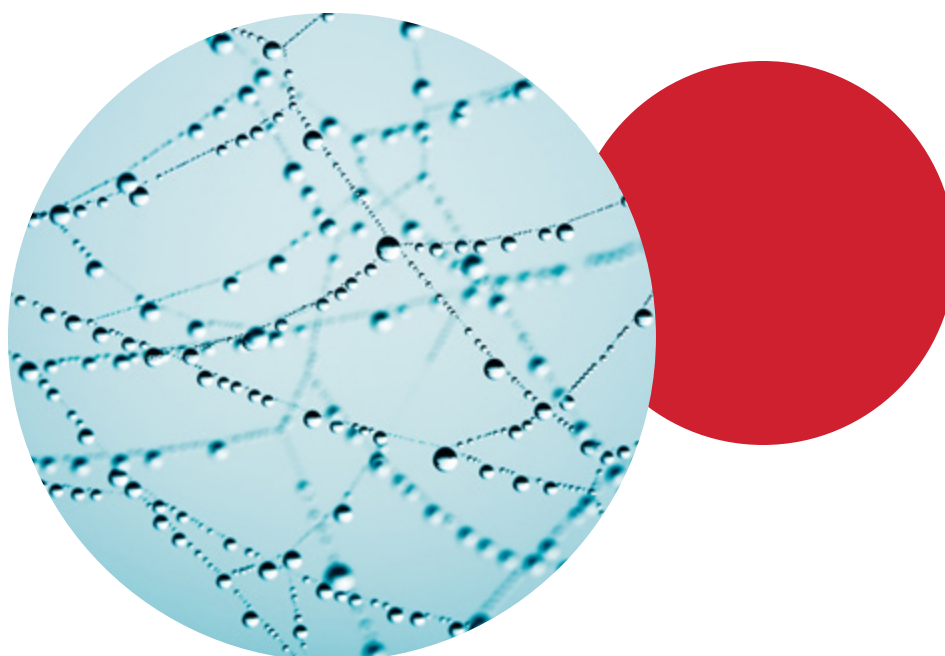
Le siège social du CGF se trouve à West Vancouver (Colombie-Britannique), et le CGF a des bureaux à Winnipeg (Manitoba), à Ottawa (Ontario) et à Montréal (Québec).

Raison d'être de la LGF

L'un des principaux objectifs de la LGF est d'offrir un soutien aux Premières Nations dans le développement de la capacité en gestion fiscale et financière afin qu'elles puissent obtenir du financement selon des modalités semblables à celles dont bénéficient d'autres ordres de gouvernement au Canada. Des conditions d'emprunt plus favorables permettent aux Premières Nations de saisir des occasions de développement économique au moyen de leurs recettes autonomes par le biais du programme d'emprunt de la LGF.

La LGF contribue au développement social et économique des Premières Nations :

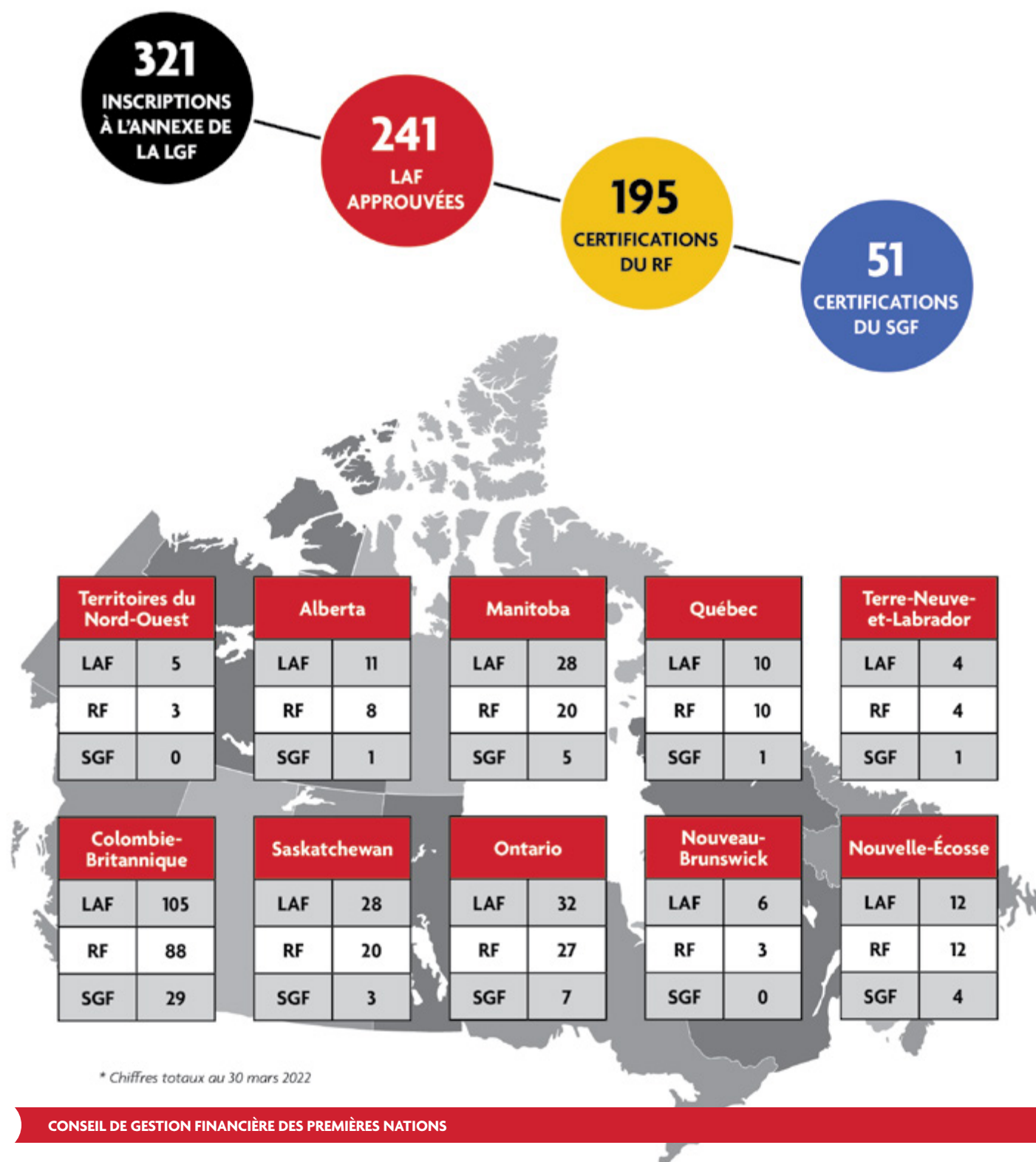
- en offrant un soutien aux Premières Nations, par le truchement du CGF, en ce qui concerne le développement de la capacité ainsi que les normes et la certification;
- en donnant la possibilité aux Premières Nations de contracter des emprunts par l'intermédiaire de la FNFA;
- en permettant aux Premières Nations de percevoir des impôts fonciers par l'intermédiaire de la CFPN.



Premières Nations participant à la LGF

Des Premières Nations de toutes les régions du pays choisissent de travailler avec le CGF pour améliorer et renforcer leur capacité en gestion financière. En élaborant et en adoptant une Loi sur l'administration financière, en atteignant un rendement financier de haut niveau et en démontrant le caractère adéquat de leur système de gestion financière, les Premières Nations montrent la voie à suivre.

Figure 2 – Clients du CGF



SAGAMOK ANISHNAWBEK

Certification du SGF : 29 avril 2021



« Cette certification, jumelée à l'accréditation ISO Système de management de la qualité obtenue par le gouvernement de notre communauté, fournira un cadre d'imputabilité alors que nous nous dirigeons vers l'autonomie au chapitre de nos ressources financières et de nos recettes locales. Nous sommes en meilleure posture pour répondre aux besoins de nos membres de façon responsable et avisée.

Nous prenons part à plusieurs projets économiques sur notre territoire traditionnel et sommes impatients de participer davantage aux décisions ayant une incidence sur Sagamok Anishnawbek. Nous sommes plus qu'une partie prenante sur notre territoire, car notre position de force nous permet désormais de favoriser les opportunités d'une façon conforme aux valeurs de notre peuple, les Anishnawbe Adziwin, dans le respect de notre culture et de façon responsable. »

– Chef Alan Ozawanimke



GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

Conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose de neuf à treize membres venant de partout au Canada. Ces membres sont nommés par le gouverneur en conseil, qui a l'autorité nécessaire pour nommer neuf membres, et par AFOA Canada, qui a l'autorité nécessaire pour nommer trois membres. En date des présentes, dix membres sur treize sont nommés et trois membres restent à nommer. Ces derniers seront nommés selon le processus de nomination du gouverneur en conseil.

HAROLD CALLA

FCPA, FCGA, GFAA

Président exécutif

Nation Squamish, Colombie-Britannique

- Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- Comité des normes, des approbations et des certifications
- Comité sur les initiatives spéciales (vice-président)
- Comité de direction (vice-président)
- Nommé par le gouverneur en conseil
- Date de fin de mandat : 30 novembre 2024



DILLON JOHNSON

B. Com., MBA, GFAA

Vice-président

Nation Tla'amin, Colombie-Britannique

- Comité d'audit et de gestion des risques
- Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- Comité sur les initiatives spéciales (président)
- Comité de direction
- Nommé par le gouverneur en conseil
- Date de fin de mandat : 16 octobre 2026



DEANNA MUISE*FCPA, FCA, TEP*

Métisse, Alberta

- Comité de la gouvernance et des ressources humaines (présidente)
- Comité des normes, des approbations et des certifications
- Comité sur les initiatives spéciales
- Comité de direction (présidente)
- Nommée par le gouverneur en conseil
- Date de fin de mandat : 24 juin 2024

**AMY COMEGAN***FCPA, FCGA, GFAA*

Première Nation Anishinaabeg of Naongashiing, Ontario

- Comité d'audit et de gestion des risques (présidente)
- Comité de développement de la capacité
- Comité de la gouvernance et des ressources humaines (vice-présidente)
- Comité de développement des marchés
- Nommée par AFOA
- Date de fin de mandat : 30 juin 2022

**CAROLINE DAVIS***FCPA, FCA*

- Comité d'audit et de gestion des risques (présidente)
- Comité des normes, des approbations et des certifications
- Comité sur les initiatives spéciales
- Comité de direction
- Nommée par le gouverneur en conseil
- Date de fin de mandat : 24 mars 2023

**NORMAN GRDINA***CFE, GFAA, FCPA, FCGA*

- Comité d'audit et de gestion des risques
- Comité de développement de la capacité
- Comité des normes, des approbations et des certifications (président)
- Comité de direction
- Nommé par le gouverneur en conseil
- Date de fin de mandat : 1^{er} janvier 2023



MICHAEL MCINTYRE

CPA, CA, GFAA

Première Nation Membertou, Nouvelle-Écosse

- Comité d'audit et de gestion des risques (vice-président)
- Comité de développement des marchés (président)
- Comité de direction
- Nommé par AFOA
- Date de fin de mandat : 30 juin 2022



LEONARD ODJICK

Kitigan Zibi Anishinabeg, Québec

- Comité de développement de la capacité (vice-président)
- Comité de développement des marchés
- Comité des normes, des approbations et des certifications
- Nommé par le gouverneur en conseil
- Date de fin de mandat : 16 octobre 2022



LINDA SIMON

BA, M.E.E., MBA, CAPA

- Comité de développement de la capacité (présidente)
- Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- Comité de développement des marchés (vice-présidente)
- Comité de direction
- Nommée par le gouverneur en conseil
- Date de fin de mandat : 30 juin 2023



LOUIS LEDOUX

B.Ed.

Mistawasis Nêhiyawak, Saskatchewan

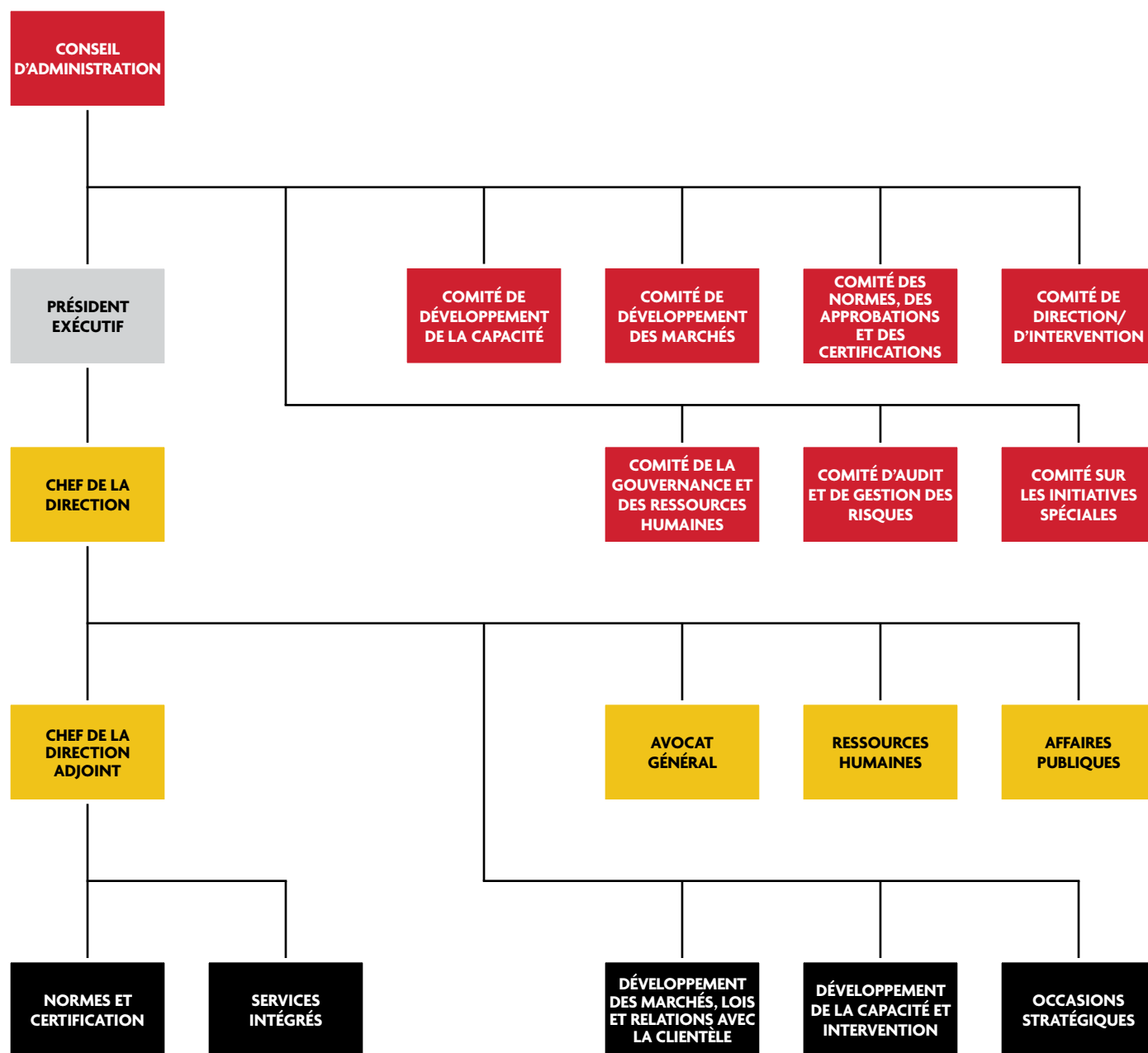
- Comité de développement de la capacité
- Comité de développement des marchés
- Comité des normes, des approbations et des certifications
- Nommé par AFOA
- Date de fin de mandat : 24 février 2025



Comités du conseil d'administration et équipe de direction

Le président exécutif et le conseil d'administration établissent l'orientation que doit suivre le chef de la direction, qui travaille en étroite collaboration avec le chef de la direction adjoint, un poste nouvellement créé. Les cinq secteurs d'activité et les services internes du CGF sont présentés à la figure 3, dans l'organigramme du CGF.

Figure 3 – Organigramme



Secteurs d'activité et services internes

Développement des marchés, lois et relations avec la clientèle

- Expansion des services du CGF dans de nouveaux marchés et élargissement de sa clientèle
- Démarches auprès des clients et des parties prenantes en vue de créer des liens et de les maintenir
- Soutien des Premières Nations pour l'élaboration d'une Loi sur l'administration financière (« LAF ») ou d'un Règlement sur l'administration financière (« RAF »)
- Formulation d'opinions sur la conformité de la LAF et recommandations à cet égard au conseil d'administration
- Formulation d'opinions sur la conformité du RAF aux fins de recommandation pour approbation ministérielle
- Soutien des Premières Nations visant la certification du rendement financier et du SGF
- Soutien des Premières Nations visant l'admissibilité à la subvention de 10 ans

Développement de la capacité et intervention

- Soutien des Premières Nations pendant le processus visant à obtenir la certification du SGF
- Élaboration et offre d'outils et de services pour le développement de la capacité en gestion financière
- Élaboration de pratiques rigoureuses en matière de gouvernance et de finances pour aider les Premières Nations à se sortir de la situation de gestion par un séquestre administrateur de façon permanente
- Élaboration de procédures d'intervention conformément à la LGF

Normes et certification

- Élaboration et tenue à jour de normes pour les gouvernements de Premières Nations et les organisations sans but lucratif de Premières Nations
- Élaboration et tenue à jour de procédures de certification des Premières Nations conformément aux normes du CGF
- Production de rapports de certification et formulation de recommandations au conseil d'administration
- Soutien des Premières Nations visant l'admissibilité à la subvention de 10 ans

Occasions stratégiques

- Progression des relations de nation à nation fondées sur des principes Couronne Autochtones efficaces et significatifs
- Stimulation d'interactions créatives entre la gouvernance, la capacité de la communauté et l'autonomie financière et gouvernementale
- Soutien à la création et à la croissance de projets pilotes visant à accélérer le transfert des services assumés par le gouvernement fédéral et la mise sur pied de nouvelles organisations de services autochtones en collaboration avec Services aux Autochtones Canada (« SAC »), Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (« RCAANC ») et d'autres ministères du gouvernement fédéral

Services internes

Affaires publiques

- Gestion des communications internes et externes
- Création et tenue à jour du contenu du site Web et des documents imprimés du CGF
- Affaires intergouvernementales

Avocat général

- Élaboration de modifications de lois et de règlements
- Surveillance de la conformité du CGF à toutes les lois et à tous les règlements pertinents
- Conseils juridiques, recherches en matière de politiques et élaboration de politiques

Services intégrés

- Services de gestion de documents et de l'information
- Services de planification financière et de communication de l'information financière
- Services de planification stratégique et administrative
- Soutien administratif pour tous les secteurs d'activité, y compris la gestion des bureaux et des installations
- Élaboration et tenue à jour de politiques et procédures organisationnelles
- Soutien en matière de sécurité informatique, gestion de projets de TI et administration du réseau
- Soutien informatique et en matière de médias numériques
- Services de gestion de la paie, des avantages sociaux et de la rémunération

Ressources humaines

- Répondre aux besoins liés à l'emploi, notamment le recrutement et la gestion du rendement
- Élaboration et offre de formations et de séances d'orientation pour les employés
- Élaboration et tenue à jour de politiques et de procédures liées aux ressources humaines
- Mise sur pied d'initiatives visant le mieux-être des employés

RAPPORTS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Développement des marchés, lois et relations avec la clientèle

Le secteur Développement des marchés, lois et relations avec la clientèle (« MLC ») est responsable des interactions initiales entre le CGF et les gouvernements de Premières Nations et de présenter le CGF au public. L'équipe MLC œuvre partout au Canada pour apporter un soutien aux Premières Nations qui entreprennent leur parcours vers un système de gestion financière amélioré.

Développement des marchés : En 2021-2022, nos gestionnaires de relations clients ont mis sur pied des activités de rayonnement pour promouvoir la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et accroître la clientèle du CGF. Nous avons fait la promotion des services du CGF, notamment de la Loi sur l'administration financière (« LAF »), du Règlement sur l'administration financière (« RAF »), de la certification du rendement financier et de la certification du système de gestion financière.

Lois : En 2021-2022, notre équipe juridique a offert un soutien opérationnel et des outils aux clients souhaitant élaborer une LAF ou un RAF. Nous avons offert un financement aux clients pour compenser le coût de conseils juridiques indépendants. Nous avons également fait des recommandations à notre conseil d'administration à l'égard de l'attestation de conformité des LAF et avons formulé à l'intention du ministre de SAC des opinions à l'égard de la conformité des RAF. Nous avons également formulé des opinions relatives à l'admissibilité à la subvention de 10 ans.

Relations avec la clientèle : Notre équipe établit et maintient des relations avec les parties prenantes internes et externes. En 2021-2022, nous avons organisé des activités pour garder nos parties prenantes impliquées, et nous avons fréquemment cherché à obtenir des commentaires sur les façons d'améliorer nos services. L'équipe MLC a pris part à 14 événements organisés par des Premières Nations partout au Canada, en plus d'organiser des webinaires nationaux sur l'admissibilité à la subvention de 10 ans et sur la planification de l'avenir financier d'une Nation.

C'est avec joie que nous avons constaté que neuf Premières Nations se sont inscrites à l'annexe de la LGF au cours de l'exercice, portant le nombre total de Nations participantes à 321, soit près de la moitié de toutes les Premières Nations au Canada! Par ailleurs, 24 Premières Nations sont devenues de nouvelles clientes. L'équipe MLC a tenu 88 présentations virtuelles à l'échelle du Canada. Elle a également offert du soutien à 15 Premières Nations pour l'élaboration de leur LAF et à deux Premières Nations pour l'élaboration de leur RAF. Enfin, l'équipe a travaillé avec 14 Premières Nations devant mettre à jour leur LAF actuelle pour respecter les normes du CGF en vue de la certification du SGF.



SHAYLA POINT

BA, LL. B.

Directrice, Développement
des marchés, lois et
relations avec la clientèle

Musqueam
(Colombie-Britannique)

Le soutien du CGF a également été sollicité par des Premières Nations ayant déclaré leur intérêt pour la subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière. Cette initiative de SAC et de l'APN a suscité des déclarations d'intérêt de la part de 38 Premières Nations, et 20 d'entre elles ont respecté les critères d'admissibilité.

De nouveaux membres se sont joints à l'équipe MLC dans toutes les régions du Canada. Dans la mesure où il est sécuritaire de le faire, c'est avec joie que nous accueillerons les invitations à rencontrer les membres de Premières Nations en personne.

Développement de la capacité et intervention

L'équipe Développement de la capacité et intervention (« DCI ») est consciente des défis que tous les gouvernements de Premières Nations ont dû relever, encore une fois, au cours de l'exercice écoulé. Marquée par la persistance de la pandémie de COVID-19 et par des incendies et des inondations extrêmes, cette période témoigne de la résilience des communautés de Premières Nations et du travail de l'équipe DCI.

Durant cette période, nous avons maintenu les liens avec les communautés et avons continué de soutenir les Premières Nations dans l'application de leur Loi sur l'administration financière et l'obtention de la certification du système de gestion financière grâce au développement de la capacité. L'équipe DCI continue de fournir un soutien aux clients au moyen de formations, d'outils, de modèles, d'ateliers et de webinaires. Le développement de la capacité permet aux dirigeants des Premières Nations de prendre des décisions éclairées et de tracer le parcours vers le bien-être et la prospérité de la communauté. L'expérience passée a démontré que le développement de la capacité en gestion financière d'un gouvernement a une incidence directe sur sa réussite dans la création de richesse et de bien-être pour les personnes qu'il sert.

L'objectif de maintenir les liens a été atteint de façon plus efficace lors d'appels virtuels, alors que l'équipe DCI a continué de répondre à des demandes liées à la pandémie et à d'autres événements externes ayant une incidence sur l'environnement. Au cours de l'exercice écoulé, l'équipe DCI a participé à la création d'un nouvel outil de production de rapports permettant de rehausser l'efficacité de la collecte de données. Cet outil a été essentiel pour la production de rapports sur les services offerts, en plus d'aider l'équipe à prévoir les besoins futurs des Premières Nations.

Le parcours

Malgré ces facteurs externes, au cours de 2021-2022, six Premières Nations sont passées du stade du travail avec l'équipe DCI au stade de l'examen en vue de la certification du SGF. L'équipe DCI a reconnu ces accomplissements, a célébré la réussite de ces Nations et souligne les efforts des communautés suivantes qui sont passées à l'étape de l'examen en vue de la certification :

- Lower Similkameen
- Atikameksheng Anishnawbek
- Bande indienne d'Adams Lake
- Première Nation Sheshegwaning
- Première Nation Doig River
- Xa'xtsa (Première Nation Douglas)



MELANIE ASSINIWE

CPA, CA

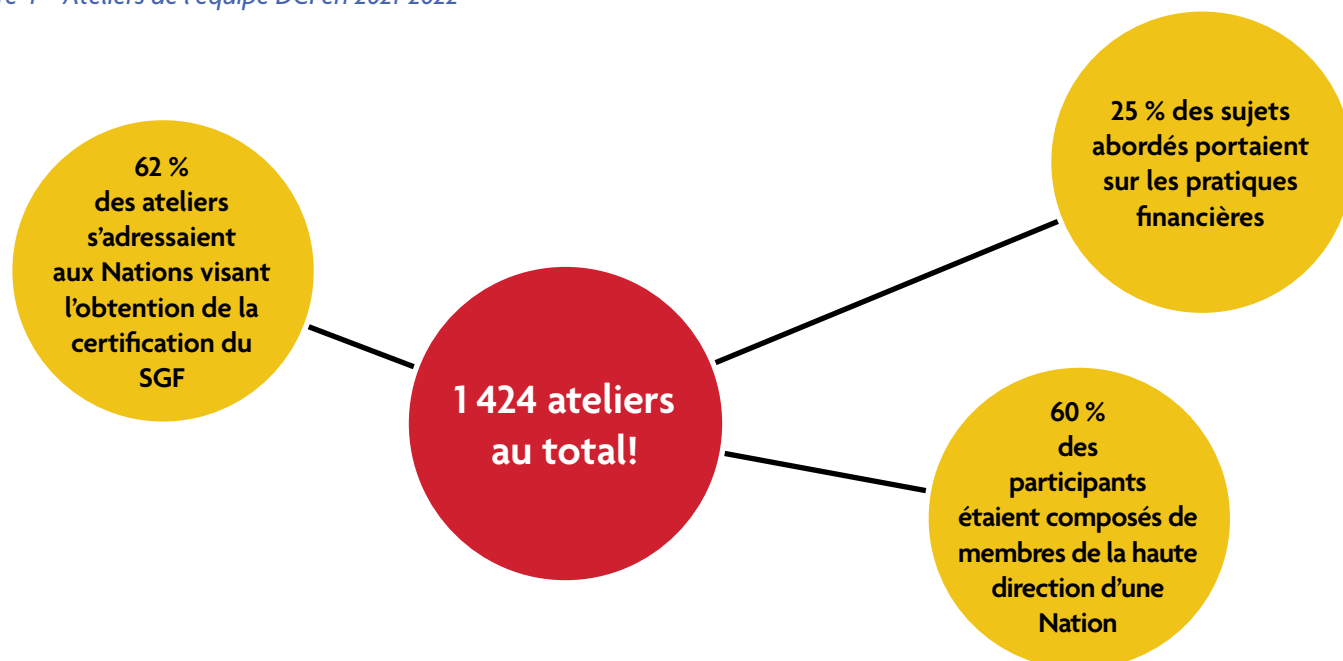
Directrice, Développement
de la capacité et
intervention

Wiikwemkoong
(Ontario)

L'information de la figure 4 témoigne de l'engagement de l'équipe DCI auprès des communautés. Sur les 1 424 ateliers de développement de la capacité offerts, 11 % étaient consacrés à l'élaboration de politiques, à la planification stratégique et à l'établissement de budgets. Nous prévoyons être en mesure d'offrir de nouveau des ateliers en personne à nos clients.

L'équipe DCI s'adapte aux besoins des Nations dans sa façon de travailler avec elles et continue de concevoir de nouvelles ressources et de nouveaux outils pour les soutenir dans leur parcours!

Figure 4 – Ateliers de l'équipe DCI en 2021-2022



Outils et ressources

Le CGF apporte son soutien aux communautés de Premières Nations cherchant à acquérir les connaissances et les compétences qui constituent le fondement de saines pratiques en matière de finances et de gouvernance administrative, pour ensuite favoriser la prospérité économique.

Les services du CGF sont gratuits pour les gouvernements de Premières Nations.

Le CGF soutient ses clients au moyen d'outils et de ressources pour aider les Premières Nations à comprendre les avantages d'élaborer et d'instaurer une Loi sur l'administration financière.

Guide de référence rapide sur la LAF

Les trousseaux d'outils du CGF permettent également aux dirigeants, aux gestionnaires et au personnel des Premières Nations de faire le point et de déterminer ce qui doit être accompli pour atteindre leurs objectifs de certification. Ces ressources téléchargeables comprennent des modèles de politiques et de procédures, des auto évaluations, des guides, des outils, des modèles, des vidéos d'information, des webinaires ainsi que les normes relatives à la Loi sur l'administration financière et à la certification du rendement financier et du système de gestion financière. Tous les outils et documents offerts par le CGF sont accessibles sur le site Web du CGF, au www.fnfmb.com/fr.

Outils et modèles

Normes et certification

Le secteur Normes et certification (« NC ») établit les normes relatives aux lois sur l'administration financière, aux systèmes de gestion financière, au rendement financier et à la présentation de l'information portant sur les recettes locales. Il fournit également des services de certification relative à ces normes, sur demande.

Alors que les effets de la pandémie de COVID-19 se faisaient toujours sentir dans les communautés de Premières Nations, l'équipe NC a délivré quatre certificats du système de gestion financière. Puisque la pandémie nous empêchait de nous déplacer pour aller voir nos clients, chaque communauté a déployé des efforts considérables pour mettre en place de nouveaux processus et de nouvelles procédures favorisant une gouvernance rigoureuse. L'équipe NC félicite chacun des clients du CGF ayant redoublé d'efforts pour répondre aux normes du CGF et ayant réalisé le processus de façon virtuelle. Ces accomplissements traduisent l'engagement de chacune de ces Premières Nations à donner vie à sa LAF et à faire preuve d'imputabilité et de transparence, et ce, malgré la pandémie et d'autres défis.

L'équipe NC favorise l'accès par les Premières Nations aux marchés financiers par l'intermédiaire de l'Autorité financière des Premières Nations. Au cours de l'exercice, nous avons réalisé neuf évaluations indépendantes du rendement financier qui ont donné lieu à la délivrance de neuf certificats du rendement financier à des Premières Nations partout au pays, ce qui a contribué à l'augmentation du bassin d'emprunt de l'Autorité financière des Premières Nations.

Le CGF a été sollicité pour participer à l'Initiative des revenus autonomes dans les communautés autochtones (« IRACA ») de Services aux Autochtones Canada. Ce programme a été mis sur pied pour octroyer des subventions totalisant 332 millions de dollars aux communautés autochtones dont les recettes autonomes ont diminué en raison de la pandémie de COVID-19. Le CGF a aidé les Premières Nations à comprendre les critères d'admissibilité au programme et leur a donné des conseils en ce qui a trait à la documentation à fournir en appui aux demandes de subvention.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le CGF a terminé son processus d'établissement de normes et a publié ses toutes premières normes pour les organisations sans but lucratif autochtones. Les normes relatives au règlement, à la gestion financière et au rendement financier sont entrées en vigueur le 1er septembre 2021. Le CGF est désormais en mesure de réaliser des examens et d'exprimer des opinions à l'égard de la conformité à ces normes.

Pour l'exercice à venir, nous continuerons de contribuer à l'élaboration de nouveaux règlements en vertu des articles 141 et 141.1 de la LGF.

L'équipe NC a également continué de jouer son rôle aux fins de la subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière. L'équipe a réalisé l'examen du rendement financier et formulé des opinions sur la conformité pour 20 Premières Nations ayant déclaré leur intérêt en vue de l'admissibilité à ce programme.

Afin de veiller à ce que l'incidence sur les Premières Nations soit prise en compte lors de la modification des normes et des cadres d'information financière, le CGF a réalisé des études et a répondu aux exposés-sondages publiés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. L'équipe NC a également répondu aux demandes de commentaires de Statistique Canada, de CPA Canada et de Services aux Autochtones Canada.



NATALIA VALEEV

CPA, CA

Directrice, Certification



LEE FULLA

CPA, CA

Directeur, Normes

Au cours de 2021-2022, l'équipe NC a travaillé avec Comptables professionnels agréés de la Colombie-Britannique afin de devenir un bureau de formation préapprouvée pour de futurs CPA en Colombie-Britannique. Nos aspirants internes au titre de CPA pourront ainsi bénéficier d'un soutien préapprouvé et efficace. Par ailleurs, cette initiative fera connaître la profession de comptable professionnel agréé auprès des jeunes Autochtones et les incitera à viser l'obtention d'un titre comptable.

Occasions stratégiques

Le premier exercice de l'équipe Occasions stratégiques a été pour le moins emballant. Le CGF a mis cette équipe sur pied afin d'augmenter sa capacité de répondre aux nouveaux besoins et aux besoins non pris en charge formulés par les Premières Nations et pour lesquels elles ont demandé un soutien.

Durant sa première année d'activité, l'équipe s'est formée et a commencé à travailler à deux importants projets, soit le projet Feuille de route et le projet de l'Atlantic First Nations Water Authority (« AFNWA »). Le projet Feuille de route répond au désir des Premières Nations d'être des leaders d'opinion sur les changements systémiques pouvant être apportés pour favoriser l'autodétermination et le développement économique.

En ce qui a trait à l'AFNWA, notre rôle consiste à établir un organisme indépendant de surveillance économique dont la fonction sera d'examiner et d'approuver les capitaux et les dépenses d'exploitation nécessaires à ce projet. Le CGF est heureux de collaborer avec l'AFNWA en appui à sa mission de fournir de l'eau potable sécuritaire et des services de gestion des eaux usées à toutes les communautés de Premières Nations participantes du Canada atlantique.

Le projet Feuille de route et le projet de l'AFNWA représentent tous deux d'excellentes occasions pour le CGF de soutenir les Premières Nations alors que le processus de réconciliation progresse à plusieurs endroits au Canada.

L'équipe Occasions stratégiques a eu de nombreux échanges avec d'autres institutions et leaders d'opinion de Premières Nations au fur et à mesure que progressait le projet Feuille de route. Plus particulièrement, nous tenons à remercier les Nations détentrices d'un certificat du SGF qui ont pris part à nos consultations sur le projet Feuille de route en janvier 2022. Nous sommes également reconnaissants de l'apport de la Commission de la fiscalité des premières nations, du Tulo Centre of Indigenous Economics, de l'Autorité financière des Premières Nations, du Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations, de l'Indigenomics Institute, du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations et du Conseil national de développement économique des Autochtones.

Nous sommes heureux d'avoir publié le premier chapitre du projet Feuille de route en février 2022 et nous sommes impatients de publier six autres chapitres et la conclusion au cours de 2022. L'équipe Occasions stratégiques continuera d'interagir avec les Premières Nations et les leaders d'opinion autochtones au fur et à mesure qu'évoluera le projet.

La collaboration avec l'AFNWA s'est révélée être une occasion tout aussi emballante pour l'équipe Occasions stratégiques. Ensemble, nous avons établi la structure opérationnelle dont le CGF a besoin pour assumer le rôle d'organisme indépendant de surveillance économique pour l'AFNWA. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires, notamment Services aux Autochtones Canada, afin d'assurer la mise en place des ressources nécessaires pour faire progresser cet important projet.



ROBERT SOUTH

Directeur intérimaire,
Occasions stratégiques

Au cours de l'exercice à venir, l'équipe Occasions stratégiques connaîtra une croissance de son personnel et verra sa structure se consolider. Nous sommes impatients d'avoir une équipe pouvant fonctionner à plein régime afin de soutenir les dirigeants du CGF et les autres secteurs d'activité et d'être en mesure de répondre aux demandes des clients du CGF relativement aux enjeux émergents.

Services intégrés

Le soutien organisationnel offert par l'équipe Services intégrés permet au CGF de bénéficier de connaissances spécialisées et de recourir aux pratiques exemplaires et à la technologie de pointe afin de fonctionner de manière efficace et efficiente. Les services intégrés comprennent les services financiers et technologiques ainsi qu'en matière de médias numériques, de gestion des documents, d'accès à l'information, de gestion des immeubles et de soutien administratif de même que d'élaboration et de mise en œuvre de politiques. L'équipe Services intégrés offre également un soutien en matière de planification stratégique, organisationnelle et financière.

Au cours des derniers exercices, le CGF s'est affairé à modifier sa structure organisationnelle. Ce changement, jumelé à l'augmentation de la demande pour les services offerts par le CGF et pour le soutien s'y rattachant ainsi qu'au besoin de répondre rapidement aux demandes d'autres institutions de la LGF et de représentants gouvernementaux, a fait en sorte que le CGF a connu une croissance fulgurante. Tandis que le CGF continue de servir ses clients, d'accroître sa clientèle et d'entreprendre de nouveaux projets, l'équipe Services intégrés veille à ce que les systèmes internes du CGF et sa gestion financière soient conformes aux pratiques exemplaires.

L'une des plus grandes priorités du CGF est l'augmentation de la capacité interne et des systèmes de soutien administratif du CGF afin de bâtir l'organisation dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs stratégiques à long terme. L'équipe Services intégrés met l'accent sur le renforcement des systèmes internes et sur l'amélioration de la comptabilité de gestion, de l'établissement des budgets et de la planification des capacités. Par ailleurs, nous mettons actuellement au point une nouvelle stratégie en matière de technologie de l'information et d'examen des systèmes.

En 2021-2022, en raison de la persistance de la pandémie de COVID-19 et de la nécessité de télétravailler, l'équipe Services intégrés a collaboré avec l'équipe Ressources humaines pour s'assurer que le personnel du CGF était en sécurité et avait toutes les ressources nécessaires pour être productif, et ce, tout en se préparant à la réouverture des bureaux du CGF lorsqu'il sera sécuritaire de le faire.

L'avenir est prometteur, puisque la croissance se poursuit et les services s'élargissent. L'équipe Services intégrés continuera d'apporter un soutien au personnel des autres secteurs d'activité dans l'intérêt des Premières Nations et de leur relation financière avec le reste du Canada.



SARAH BERTO

CPA, CA

Directrice intérimaire,
Finances et opérations

Ressources humaines

L'équipe Ressources humaines contribue à la croissance du CGF en gérant le cycle d'emploi des membres du son personnel et en apportant un soutien à cet égard. Nous mettons l'accent sur le recrutement de personnes compétentes que nous aidons à s'épanouir.

Malgré les défis amenés par la pandémie de COVID-19, cette dernière a changé fondamentalement la façon dont le CGF recrute les membres de son personnel. La possibilité de télétravailler et de travailler en formule hybride nous a permis de recruter partout au pays, y compris au sein de communautés éloignées et de Premières Nations, ce qui a permis à des employés autochtones compétents de demeurer dans leur communauté et de travailler là où ils vivent.

Le nombre d'employés du CGF a augmenté considérablement au cours de l'exercice écoulé, 36 nouvelles personnes ayant été recrutées, ce qui a fait passer le nombre d'employés du CGF de 52 à 77 et porté le pourcentage d'employés s'identifiant comme Autochtones à 57 %. Outre les nouveaux employés, le CGF a promu ou détaché 18 de ses employés pour leur permettre de saisir des occasions de croissance et d'avancement. Tous les nouveaux employés prennent part à une séance d'orientation sur plusieurs jours qui comprend notamment la rencontre de membres du personnel de chaque secteur d'activité afin de bien comprendre le travail accompli par chacun de ces secteurs.

Au cours de l'exercice, l'équipe Ressources humaines a mis l'accent sur le mieux-être des employés, un aspect qui lui tient à cœur. Nous avons offert des formations sur la sensibilisation aux cultures et à la violence latérale, élargi les avantages sociaux pour inclure du soutien en santé mentale, offert des jours de congé pour mieux-être rémunérés et introduit des séances de yoga virtuelles à l'interne. Le CGF tient régulièrement des réunions pour tous les employés au cours desquelles ces derniers peuvent entendre le président exécutif, le chef de la direction et les membres de l'équipe de direction. Ces réunions virtuelles permettent aux employés de se tenir à jour, de participer et de s'identifier au travail et aux progrès réalisés par les secteurs d'activité du CGF.

L'équipe Ressources humaines est également très heureuse d'être chargée de l'engagement du CGF à l'égard du code de diversité, d'équité et d'inclusion du CFA Institute. Nous nous sommes engagés à explorer et à accroître la sensibilisation aux occasions de recrutement, de promotion et de fidélisation de divers talents au sein de groupes sous-représentés. Ce code permettra de continuer à faire de la diversité, de l'équité et de l'inclusion une priorité pour le CGF.

Tandis que la croissance du CGF se poursuit, nos employés seront toujours l'un de nos plus grands atouts, et nous continuerons de favoriser leur mieux-être, leur sécurité et leur bonheur pour demeurer un employeur de choix.



JENNIFER TETRAULT

Gestionnaire principale,
Ressources humaines

PREMIÈRE NATION 'NAMGIS

Certification du SGF : 29 avril 2021



'NAMGIS
FIRST NATION



« Pendant de nombreuses années, 'Namgis a appliqué des politiques financières rigoureuses, avec le soutien de son comité des finances. Depuis qu'elle a adopté sa Loi sur l'administration financière, 'Namgis a plus de souplesse pour répondre aux besoins de la communauté. Cette loi a nécessité que nous mettions à jour et renforçons nos politiques, ce qui nous permet maintenant de planifier notre avenir financier. Nous sommes reconnaissants envers notre équipe, qui a travaillé dur pour mettre en œuvre les nouvelles politiques et les nouvelles pratiques qui nous ont permis d'obtenir notre certification. »

– Chef Donald Svanvik



MISE À JOUR SUR LES PROGRAMMES

Programme de prévention des manquements

En 2021-2022, le CGF a continué d'offrir des conseils et du soutien aux participants au Programme de prévention des manquements (« PPM ») par l'intermédiaire de l'équipe Développement de la capacité et intervention (« DCI »). Le soutien aux Premières Nations en situation de gestion par un séquestre-administrateur et l'accompagnement de ces dernières dans leur parcours vers la prise en main de leur avenir financier font partie des activités de l'équipe DCI.

Voici quelques réussites du PPM en 2021-2022 :

- Une communauté a progressé vers la certification du rendement financier, dans le respect de tous les ratios financiers, selon les calculs du CGF.
- Une autre communauté est devenue admissible à la subvention de 10 ans.

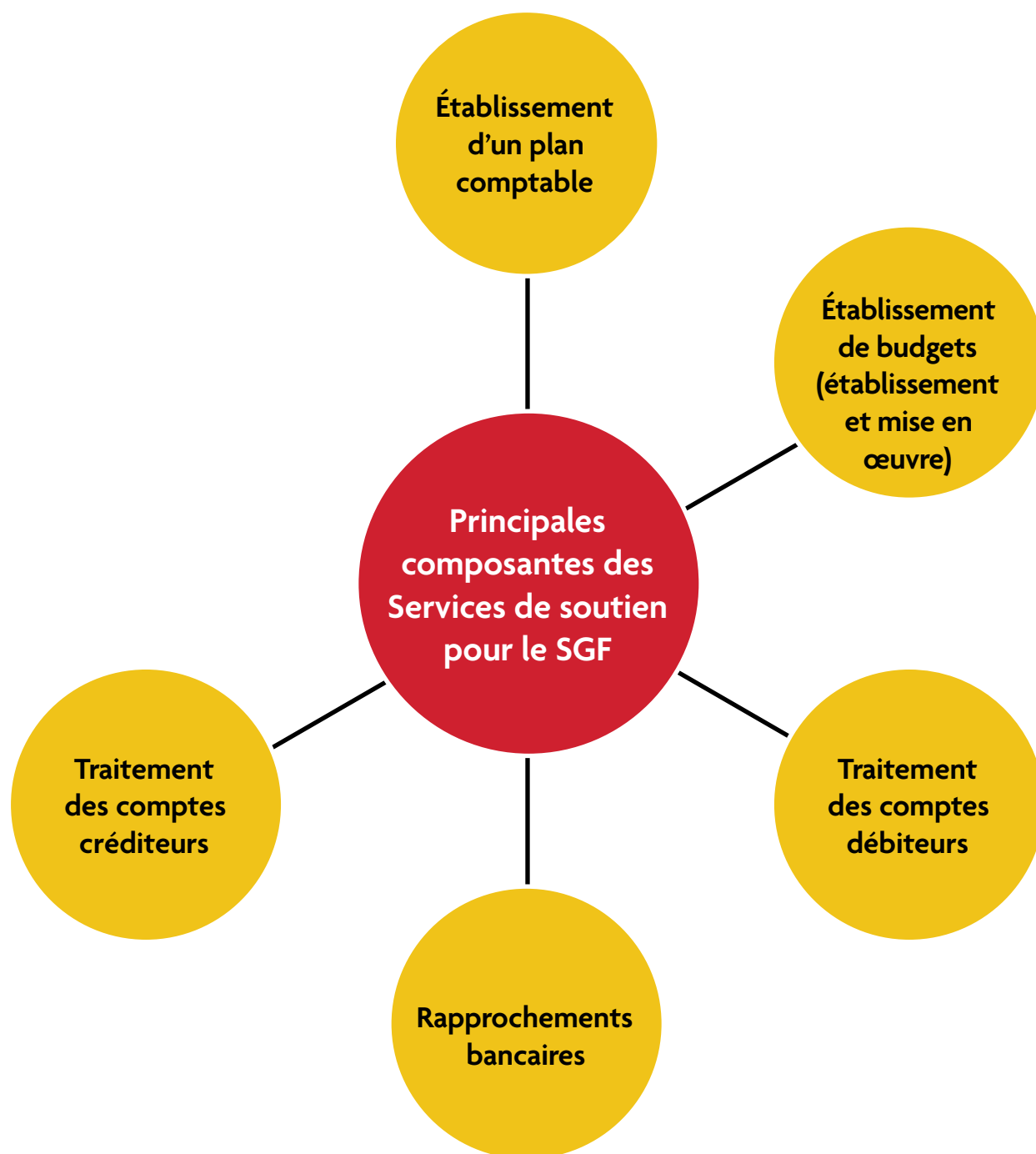
En 2021-2022, la directrice de l'équipe DCI et un groupe de travail interne ont collaboré avec Services aux Autochtones Canada, AFOA Canada et l'APN pour offrir un soutien et une orientation en vue de la mise à jour de la politique fédérale actuelle sur la prévention des manquements.

Projet pilote de Services de soutien pour le SGF

En 2021-2022, le CGF a entrepris la mise en œuvre du projet de Services de soutien pour le SGF (auparavant le projet de services partagés), dirigé par l'équipe DCI. Ce projet pilote permettra de rehausser l'offre de services aux communautés de Premières Nations participantes éprouvant des difficultés à attirer et à conserver des ressources compétentes au sein de leur équipe des finances.

Le CGF reçoit des fonds du gouvernement fédéral pour offrir des services de tenue de livres, de soutien financier et administratif et de comptabilité aux administrations de Premières Nations. Ce soutien en gestion financière sera jumelé à des formations et au développement de la capacité, l'objectif étant de renforcer la capacité au sein de la Première Nation à mesure qu'elle prend en charge et gère les services financiers offerts dans le cadre de ce projet pilote.

En 2021-2022, dix Premières Nations clientes ont été sélectionnées pour participer au projet pilote de Services de soutien pour le SGF. Les principales composantes des services qui seront offerts dans le cadre de ce projet sont présentées à la figure 5.

Figure 5 – Principales composantes des Services de soutien pour le SGF

Subvention de 10 ans

Qu'est-ce que la subvention de 10 ans?

La subvention de 10 ans est un mécanisme de financement offert aux Premières Nations par SAC qui a été établi conjointement par SAC et l'APN. Sur demande de SAC et de l'APN, le CGF a élaboré conjointement les critères d'admissibilité à cette subvention. Le CGF a également accepté de fournir des services indépendants d'évaluation de l'admissibilité à la subvention aux Premières Nations demandant la subvention en fonction des critères d'admissibilité établis.

Raisons de l'implication du CGF

- Le CGF a établi des normes de pratiques exemplaires en matière de finances et de gestion financière.
- Les normes du CGF sont fondées sur des cadres de contrôle interne reconnus internationalement.
- Les normes du CGF ont été sanctionnées par les agences de notation et servent de fondement pour déterminer l'admissibilité d'une Première Nation à des emprunts sur les marchés financiers par l'entremise de l'Autorité financière des Premières Nations.
- L'APN et SAC ont invité le CGF à élaborer conjointement des critères d'admissibilité fondés sur les normes existantes.

Situation actuelle du programme de subvention de 10 ans

Durant l'exercice 2021-2022, un total de 116 Premières Nations participaient à la subvention de 10 ans. En outre, 20 Premières Nations ont reçu une opinion sur leur admissibilité à la subvention pour l'exercice commençant le 1er avril 2022.

Le CGF a poursuivi son travail auprès de SAC et des participants à la subvention de 10 ans afin de produire des rapports sur le rendement financier continu. Par ailleurs, le CGF travaille à la rédaction de procédures convenues relatives à la mise en œuvre de la Loi sur l'administration financière ou du Règlement sur l'administration financière d'une Première Nation. Les participants à la subvention de 10 ans sont ainsi en mesure de démontrer qu'ils répondent toujours aux critères d'admissibilité de la subvention de 10 ans selon l'entente de financement.

Au cours de l'exercice 2021-2022, 27 Premières Nations ont obtenu un soutien en développement de la capacité visant précisément les critères d'admissibilité à la subvention de 10 ans, ce qui comprend notamment les activités présentées à la figure 6 ci-dessous.

Figure 6 – Activités de soutien en développement de la capacité pour la subvention de 10 ans

Mise en œuvre initiale de la LAF	Éléments visant précisément la subvention de 10 ans
• Budgets annuels • Rapports financiers trimestriels • Rapports financiers mensuels	• Gouvernance du système de gestion financière • Politique relative aux finances • Plan financier pour 5 ans • Rapport annuel • Organigramme • Plan stratégique • Mise sur pied du Comité des finances et d'audit

Initiative des revenus autonomes dans les communautés autochtones (« IRACA »)

En octobre 2020, le CGF a publié son premier rapport de l'Étude sur les sources de recettes des Premières Nations et a fait la promotion des constatations et des recommandations contenues dans ce rapport. L'objectif de cette étude était de quantifier l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les recettes autonomes des Premières Nations dans l'espoir que ces travaux servent de base au gouvernement fédéral et aux autres parties prenantes et influencent les décisions politiques.

L'Initiative des revenus autonomes dans les communautés autochtones (« IRACA ») a été mise sur pied par SAC afin de venir en aide aux communautés autochtones ayant subi une perte de leurs recettes autonomes à l'exercice 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qui en ont découlé.

Le CGF a été sollicité pour aider à informer les Premières Nations au sujet de l'IRACA et pour seconder les Premières Nations souhaitant faire une demande de financement. L'équipe Normes et certification du CGF a travaillé avec des représentants de SAC ainsi qu'avec d'autres partenaires sélectionnés dans le cadre de cette initiative pour veiller à ce que les questions et les commentaires des demandeurs soient communiqués en temps opportun et à ce que le financement dans le cadre de l'IRACA soit octroyé de façon cohérente à l'échelle du Canada. Le CGF a échangé avec les représentants de plus de 50 Premières Nations pour répondre à leurs questions et offrir des conseils sur la préparation de la demande de financement. Nous avons appris que des subventions totalisant 329,0 millions de dollars ont été octroyées à 300 communautés autochtones dans le cadre de l'IRACA.



« Ultiment, une nouvelle relation est synonyme de partage des pouvoirs entre le Canada et les Premières Nations et de transfert de richesse aux Premières Nations. Toutefois, la création de richesse pour les Premières Nations ne doit pas être fondée sur les transferts financiers aux Premières Nations en provenance d'Ottawa, mais plutôt sur le développement économique des Premières Nations et le partage des recettes entre le Canada et les Premières Nations, et ce, pour le bien de tous les Canadiens. »

– Harold Calla, Président exécutif, Conseil de gestion financière des Premières Nations

Le projet Feuille de route

Le projet Feuille de route est un effort collaboratif des institutions de la LGF qui est dirigé par le CGF et dont l'objectif est de présenter un parcours possible pour le Canada et les Premières Nations en vue d'une plus grande autonomie gouvernementale des peuples autochtones grâce à des institutions dirigées par des Autochtones qui offriront un cadre permettant de remplacer les structures coloniales actuelles.



Le projet Feuille de route est un parcours facultatif pour concrétiser les promesses de la DNUDPA en soutenant les Premières Nations qui passent de la gestion de la pauvreté à la création de richesse. Il s'agit de penser au-delà du statu quo pour imaginer un avenir meilleur pour tous les Canadiens. Le projet Feuille de route permet de gérer les risques afin de favoriser un changement réel. Il fournira des options réalisables pour les gouvernements de Premières Nations et le gouvernement du Canada. Ultiment, le projet Feuille de route est synonyme d'une plus grande capacité, d'une plus grande autodétermination et d'une plus grande croissance économique pour les Premières Nations.

Alors que les gouvernements de Premières Nations se préparent à entrer dans une nouvelle relation financière, les institutions de la LGF mettront l'accent sur les six principaux domaines de soutien suivants :

- Statistiques et données, pour un meilleur processus décisionnel.
- Infrastructures, afin d'offrir le financement et le soutien qui permettront de construire les projets plus efficacement et plus rapidement.
- Outils de développement économique, pour créer de la richesse au sein des communautés autochtones.
- Accroissement des pouvoirs juridictionnels et financiers, afin d'augmenter les options et de permettre aux Premières Nations d'assumer les pouvoirs.
- Domaines de services et occasions économiques, pour que les Premières Nations puissent réaliser des économies d'échelle dans les principaux domaines de services.
- Gouvernance, afin de renforcer et de rehausser la capacité des gouvernements de Premières Nations de créer de solides bases pour la croissance.

De plus en plus, les Premières Nations et les représentants du gouvernement fédéral estiment que la certification du SGF délivrée par le CGF peut être un outil de gestion des risques. Cette certification favorise la transparence et la reddition de comptes dans le cadre d'un système dirigé par des Autochtones tout en répondant au besoin croissant de certification continue de ces processus.

Les outils de gouvernance et de gestion financière offerts par le CGF peuvent aider les Premières Nations à se préparer aux occasions qui découleront de la DNUDPA et à les saisir. La certification du SGF délivrée par le CGF appuie la notion de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ainsi que la participation économique des communautés de Premières Nations grâce à la mise sur pied de systèmes favorisant une forte mobilisation de la communauté, la stabilité administrative, la planification stratégique et pluriannuelle ainsi que la planification financière à long terme.

En février 2022, le premier chapitre du projet Feuille de route a été publié. Ce chapitre est le résultat d'un grand travail d'orientation et de nombreux échanges avec d'autres leaders d'opinion et institutions autochtones.

PREMIÈRE NATION SIMPCW

Certification du SGF : 22 juillet 2021

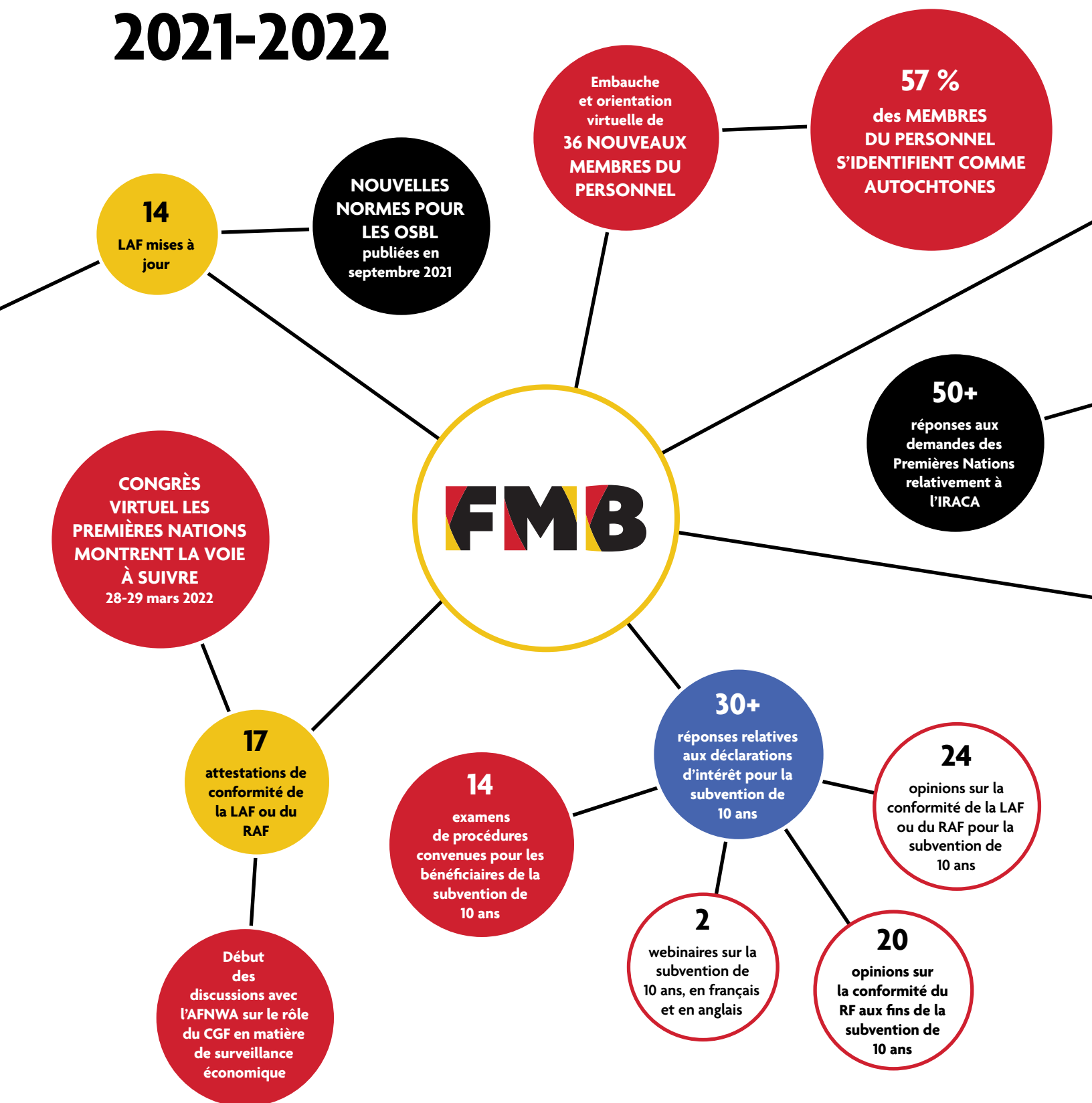


« Les dirigeants de Simpcw, en collaboration avec les membres de son administration, travaillent dans le but de s'assurer que la gestion financière de Simpcw respecte les normes les plus élevées. Nous avons des comptes à rendre à nos citoyens et nous devons démontrer notre capacité de gérer tous les aspects de la Nation de façon financièrement responsable. La certification du SGF est un accomplissement dont nous sommes très fiers qui permet à Simpcw d'avoir la liberté financière dont elle a besoin pour bâtir son avenir. »

– Cheffe Shelly Loring



ACCOMPLISSEMENTS EN 2021-2022



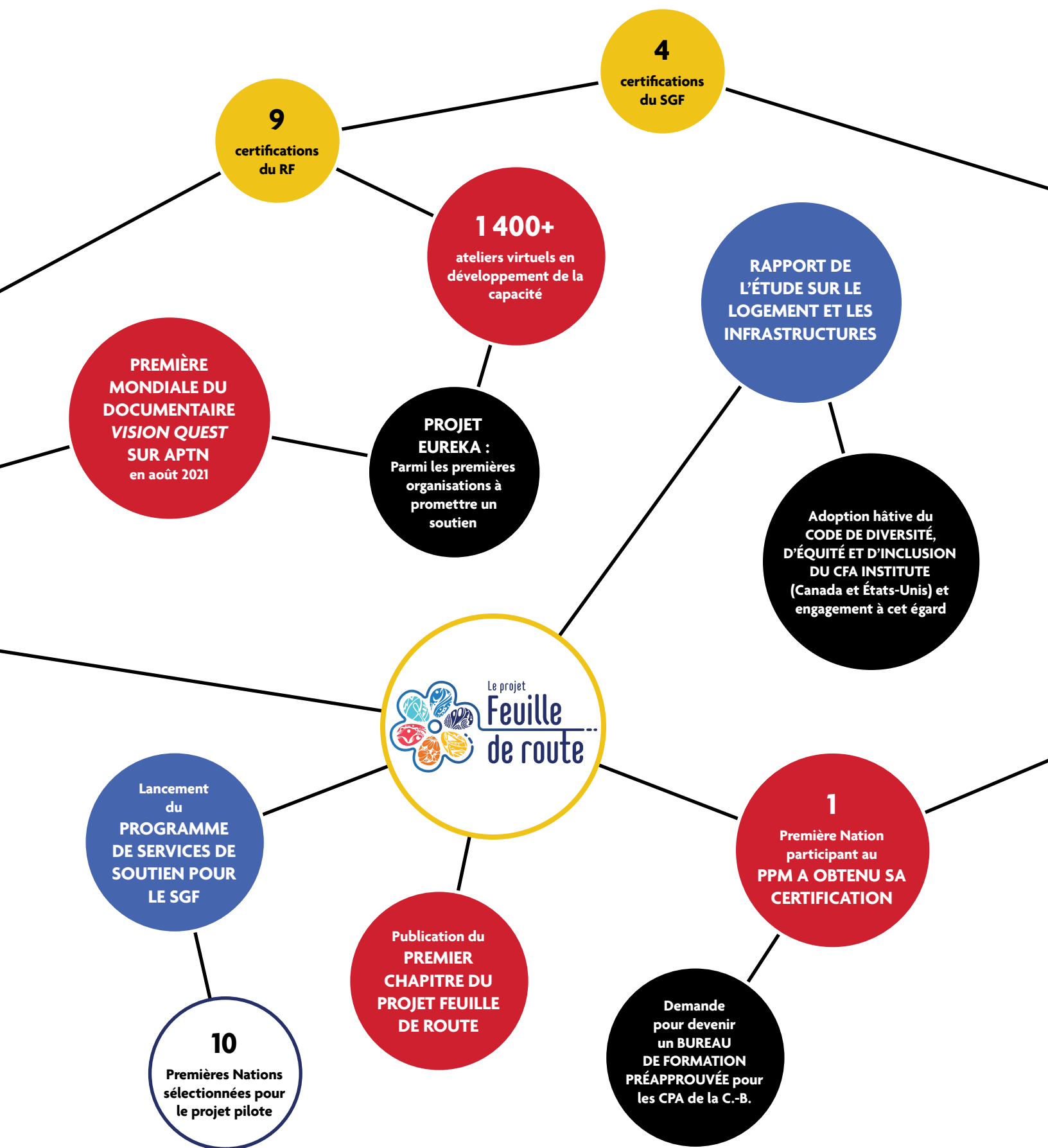
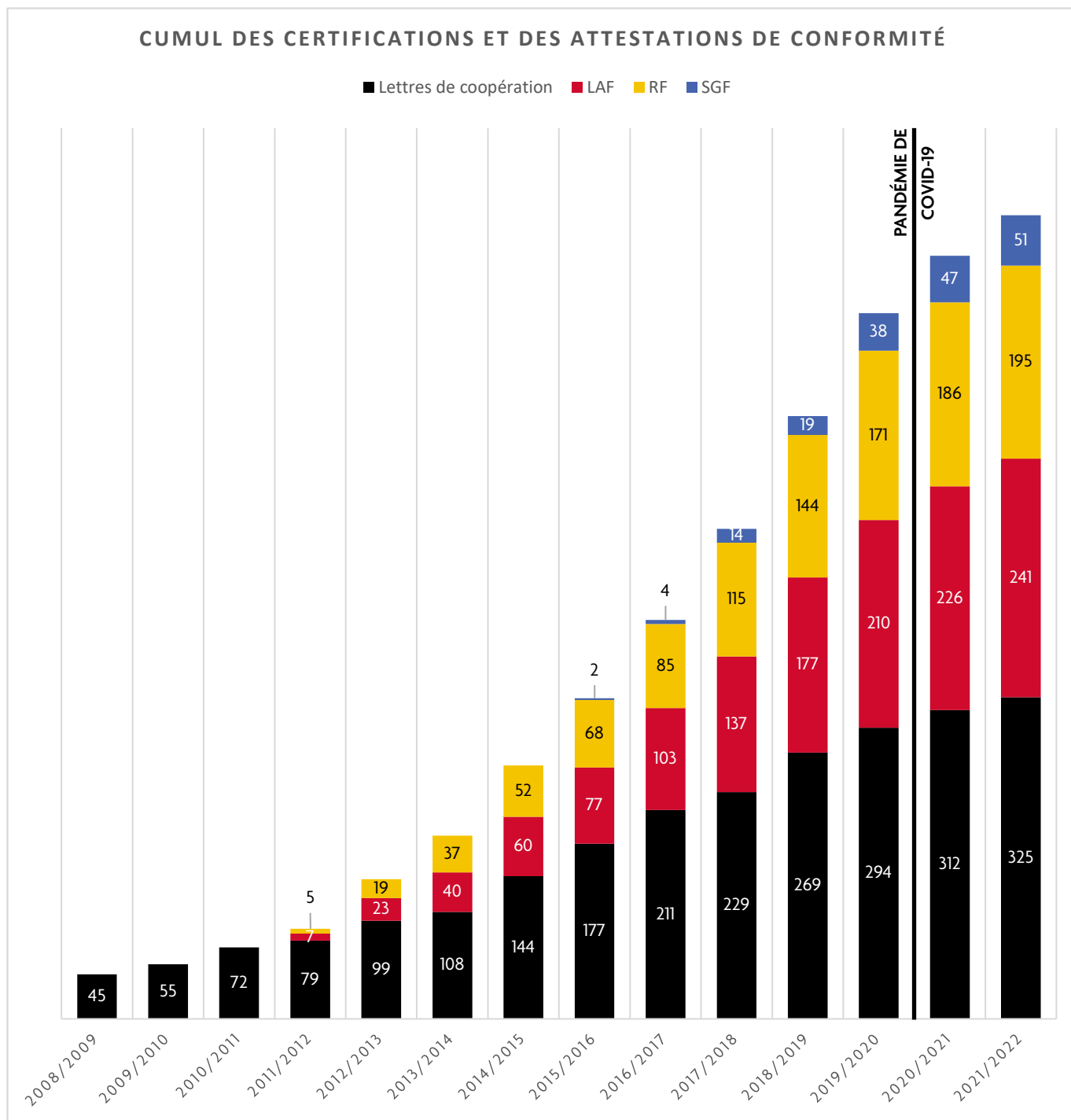


Figure 7 – Cumul des certifications et des attestations de conformité



Reconnaissance des Premières Nations ayant obtenu la certification du système de gestion financière

C'est avec plaisir que le CGF reconnaît le dévouement et le travail acharné des gouvernements de Premières Nations ci-dessous qui ont obtenu la certification du système de gestion financière au cours de l'exercice 2021-2022.

Sagamok Anishnawbek

Ontario
29 avril 2021



Première Nation Simpcw

Colombie-Britannique
22 juillet 2021



Première Nation 'Namgis

Colombie-Britannique
29 avril 2021



Première Nation Snuneymuxw

Colombie-Britannique
22 juillet 2021



Élargir les services du CGF grâce à la modification de la LGF

Le CGF poursuit sa participation à l'élaboration active et continue des nouveaux règlements en vertu de l'article 141 de la LGF. Lorsque ces règlements seront en vigueur, les Premières Nations signataires d'un traité moderne et les Premières Nations autonomes auront accès aux certifications du CGF et au bassin d'emprunt à long terme de l'Autorité financière des Premières Nations.

Conjointement avec les autres institutions de la LGF, le CGF a proposé que des modifications soient apportées à la LGF afin d'améliorer le régime législatif de cette loi et d'élargir la gamme de services pouvant être offerts en vertu de celle-ci. Ces modifications comprennent la proposition d'élargir le mandat du CGF en vertu de l'article 49 de la LGF afin :

- d'inclure les Premières Nations non inscrites à l'annexe de la LGF, les Premières Nations signataires d'un traité moderne et les Premières Nations autonomes, les conseils tribaux, les organisations sans but lucratif et les entreprises publiques de gouvernements de Premières Nations;
- d'analyser et de tester des propositions innovatrices et d'aider les Premières Nations à élaborer des propositions visant à mettre en œuvre les appels à l'action du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation;
- de prendre en charge la collecte de données;
- d'assister les clients dans la mise en œuvre de lois et de règlements relatifs à l'administration financière et, sur demande, d'en surveiller la mise en œuvre et de faire rapport à cet égard.

D'autres modifications législatives proposées comprennent la création d'un nouveau secteur d'activité Services de soutien pour le système de gestion financière ainsi que l'élimination du financement par contribution au profit d'un financement prévu par la loi. Il est prévu que ces modifications législatives soient examinées à l'été 2022.

Nouvelles normes pour les OSBL

En décembre 2018, la LGF a été modifiée de manière à inclure plusieurs nouveaux articles, notamment l'article 50.1, qui permet au CGF de commencer à travailler avec cinq nouveaux types d'organisations, dont les Premières Nations autonomes et les Premières Nations signataires d'un traité, les conseils tribaux et les organisations sans but lucratif (« OSBL ») autochtones. Conformément au paragraphe 50.1(3) de la LGF, le CGF a créé et publié de nouvelles normes pour les OSBL autochtones. Durant le processus de création de ces normes, les parties prenantes ont été consultées au sujet des normes proposées afin de s'assurer que ces normes répondraient aux besoins des différents utilisateurs. À la suite d'une période de consultation prolongée, les nouvelles normes pour les OSBL sont entrées en vigueur le 1er septembre 2021.

Les normes pour les OSBL autochtones sont divisées en deux parties. La première partie comprend les normes relatives au règlement et au système de gestion financière, tandis que la deuxième partie comprend les normes relatives au rendement financier. Le CGF est en mesure de procéder à un examen de la conformité et d'exprimer une opinion pour les organisations admissibles à l'égard de la première partie, de la deuxième partie ou des deux parties combinées. En date des présentes, le CGF n'est pas en mesure de délivrer des certifications à une OSBL autochtone, et une OSBL autochtone ne peut pas demander de devenir membre emprunteur de l'Autorité financière des Premières Nations.

Données et statistiques des Premières Nations

La publication du rapport de l'Étude sur les sources de recettes des Premières Nations en octobre 2020 a mis en lumière le manque de données accessibles et fiables sur la situation financière des gouvernements de Premières Nations. Ce rapport a permis de démontrer qu'il y a un besoin et un intérêt pour de telles données et que la collecte de ces données est possible.

En conséquence directe de ce rapport, en octobre 2021, le CGF, la CFPN et la FNFA ainsi que le Tulo Centre of Indigenous Economics, la Banque du Canada et Statistique Canada ont conclu un protocole d'entente afin de travailler en partenariat pour remédier au manque de statistiques financières sur les gouvernements autochtones au sein du programme Statistiques de finances publiques canadiennes.

En 2021-2022, le CGF a continué d'élargir son rôle relativement à la collecte de données en proposant des modifications à la LGF. Il est prévu que ces modifications soient apportées plus tard en 2022.

Augmenter le nombre de professionnels financiers autochtones

Le Canada accuse un manque criant de professionnels autochtones dans les domaines de la comptabilité, de l'assurance, de la gestion financière, de la gestion de placements et des finances d'entreprise. Le CGF a mis sur pied des initiatives visant à faire connaître ces professions et à cultiver des partenariats avec les institutions d'enseignement postsecondaire, Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada ») et les organismes de CPA provinciaux afin d'encourager les Autochtones à accéder à des professions dans les domaines de la comptabilité et des finances.

Au cours de 2021-2022, le CGF a pris les devants en demandant de devenir un bureau de formation préapprouvée de l'organisme de CPA de la Colombie-Britannique. Ainsi, le CGF pourrait devenir la première organisation sans but lucratif autochtone à même d'offrir ce programme aux aspirants au titre de CPA. Les aspirants internes au titre de CPA pourront ainsi bénéficier d'un soutien préapprouvé et efficace.

Le CGF travaille également avec les dirigeants autochtones et les administrateurs d'écoles secondaires au sein des systèmes d'éducation provinciaux afin d'éliminer les obstacles systémiques auxquels les étudiants autochtones sont confrontés dans le but de rehausser le nombre de futurs professionnels autochtones dans les domaines de la comptabilité et des finances.

Atlantic First Nations Water Authority

Le CGF est fier de soutenir la création de l'Atlantic First Nations Water Authority (« AFNWA »).

L'objectif de l'AFNWA est d'assurer les services d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées auprès de plus de 4 500 foyers et entreprises établis sur une réserve, soit un total de 60 % des Premières Nations vivant sur une réserve dans le Canada atlantique. Le plan décennal de l'AFNWA, reconnu par le gouvernement fédéral en 2022, vise à remédier aux importantes lacunes au chapitre des services d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées.

En raison du besoin de surveillance indépendante – reconnu par l'AFNWA et par Services aux Autochtones Canada – le CGF continuera de travailler à l'établissement de la structure technique et administrative nécessaire pour assumer le rôle d'organisme indépendant de surveillance économique de façon responsable et efficace.

D'ici 2023, le CGF définira et offrira les services d'organisme indépendant de supervision et de surveillance économique aux fins de la surveillance des activités de l'AFNWA. Cet important projet pourra servir de modèle pour les futurs projets menés par des Premières Nations visant le transfert de responsabilités actuellement assumées par le gouvernement fédéral.



Concrétiser la réconciliation : Quatrième congrès Les Premières Nations montrent la voie à suivre

Le quatrième congrès annuel *Les Premières Nations montrent la voie à suivre* s'est tenu virtuellement les 28 et 29 mars 2022. Organisé par la Première Nation Wasauksing, les institutions financières de la LGF et le Conseil consultatif des terres, le congrès a permis de rassembler plus de 297 participants.

Le chef de la direction du CGF a souligné les accomplissements des Premières Nations ayant obtenu la certification du système de gestion financière et a présenté une vidéo sur le projet Feuille de route afin de préparer l'auditoire à la présentation du président exécutif le jour suivant. Le chef de la direction du CGF a également fait une présentation sur la gestion d'actifs dans le cadre du panel éducatif. Les dirigeants des institutions de la LGF se sont réunis pour le panel principal du congrès afin de discuter des pouvoirs juridictionnels des Premières Nations ainsi que de la gestion des terres, du financement et de leur influence sur les normes relatives aux facteurs ESG. L'honorable Marc Miller ainsi que le secrétaire parlementaire Vance Badawey ont livré des discours remarquables.

Cet événement a mis en lumière la réussite des Premières Nations dans l'utilisation d'ententes et de lois dirigées par des Autochtones pour améliorer leur économie grâce à une plus grande indépendance financière, à une meilleure gestion financière, à l'obtention de financement par le truchement d'obligations et à une saine gouvernance des terres. Les participants ont également pu en apprendre davantage sur la façon dont les institutions financières des Premières Nations et le Conseil consultatif des terres des Premières Nations soutiennent les Premières Nations et rehaussent l'innovation au sein de leurs relations financières.



À la défense de la perspective autochtone dans les normes d'information sur la durabilité et les facteurs ESG : Rapport du chef de la direction adjoint

Le 3 novembre 2021, à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (« COP 26 »), le président du conseil de fiduciaires de l'International Financial Reporting Standards Foundation a annoncé la création du conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (« ISSB », pour International Sustainability Standards Board) dont l'un des bureaux de soutien régionaux sera situé à Montréal. La création de l'ISSB témoigne de l'important désir des actionnaires, des investisseurs, des intervenants sur les marchés financiers et des organismes de réglementation financiers d'avoir des normes uniformes et rigoureuses en ce qui a trait à la communication de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (« ESG »). Chacun des facteurs ESG renferme une composante autochtone, en raison des conséquences disproportionnées sur les peuples autochtones qu'ont eues l'exploitation des ressources et la colonisation.

En 2021-2022, le CGF a engagé la somme de 1,0 million de dollars sur trois ans pour le « fond de bienvenue » de CPA Canada dans le cadre de la soumission du gouvernement du Canada en vue de l'établissement de l'ISSB au Canada. L'engagement financier du CGF envers le projet Eureka de CPA Canada s'appuie sur un financement de RCAANC. Le premier appel de liquidités est prévu en 2022-2023.

La création de nouvelles normes internationales d'information sur la durabilité est une excellente occasion pour le CGF et d'autres organisations autochtones d'influencer les marchés financiers, en veillant à ce que les principes de réconciliation et de la DNUDPA soient pris en compte dans la présentation de l'information financière et sur les placements ainsi que dans la prise de décisions à cet égard.

Le 6 avril 2022, le CGF a rencontré le président de l'ISSB pour expliquer les liens entre la présentation de l'information autochtone et la valeur d'entreprise. Le même jour, l'IFRS Foundation et CPA Canada ont annoncé la décision d'établir le centre de l'ISSB de Montréal. Ce centre hébergera d'importantes fonctions de l'ISSB, notamment la coordination des activités dans toutes l'Amérique.



SCOTT MUNRO

CPA, CA, GFAA

Chef de la direction adjoint

Kaska Dena
(Territoire du Yukon)

En continuant d'attirer et de conserver dans ses rangs des professionnels autochtones dans les domaines des finances et de la comptabilité, le CGF peut échanger avec les décideurs en matière de normes internationales d'information sur la durabilité. En prenant part aux processus de consultation publique et en communiquant de façon proactive des points de vue éclairés, le CGF favorise la réconciliation économique. Au cours de l'exercice, le CGF a fait parvenir des lettres de commentaires aux groupes suivants afin de promouvoir une plus grande inclusion des Autochtones :

- Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada – Réponse à un document de consultation
- Autorités canadiennes en valeurs mobilières – Proposition du règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques
- IFRS Foundation – Document de consultation sur l'établissement du conseil des normes internationales d'information sur la durabilité
- Province de la Colombie-Britannique – Projet de plan d'action relativement à la loi relative à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Figure 8 – Le CGF et des représentants de First Peoples Worldwide et de NATOA ont rencontré les présidents de l'IFRS Foundation, de l'ISSB et de CPA Canada à Montréal, en avril 2022



PREMIÈRE NATION SNUNEYMUXW

Certification du SGF : 22 juillet 2021



« Le Canada fait constamment obstacle à notre Nation pour l'accès au commerce et aux marchés économiques de ce pays. Ce manque d'équité découlant de la Loi sur les Indiens et d'autres régimes législatifs et coloniaux vise à opprimer notre peuple, alors que notre Traité de 1854 est fondé sur le commerce. La création de partenariats permettant de rééquilibrer les marchés selon des principes de respect et de reconnaissance et de redistribuer la richesse aux réels détenteurs de droits au sein du pays est une autre étape vers la reconstruction et le renforcement de l'économie de Snuneymuxw. Je veux reconnaître le travail de collaboration des équipes de Snuneymuxw et du CGF qui pave la voie à cette nouvelle ère. »

– Chef Mike Wyse



ORIENTATION STRATÉGIQUE DU CGF

L'orientation stratégique du CGF est établie par son conseil d'administration. Chaque année, le conseil et les membres de la haute direction tiennent une séance de planification stratégique afin de revoir les plans et les priorités de l'exercice à venir. Le CGF ayant connu une croissance considérable au cours des dernières années, l'objectif de la séance de l'exercice 2021-2022 était de revoir les services actuellement offerts et les occasions futures. Au cours de la séance de planification, les principaux domaines de concentration et les priorités pour le CGF ont été mis en lumière. Il s'agit de l'administration et du personnel, de l'accent sur les communautés de Premières Nations, de la communication et du rayonnement, de la gestion des données, des relations externes, de la réputation professionnelle et de l'image de marque.

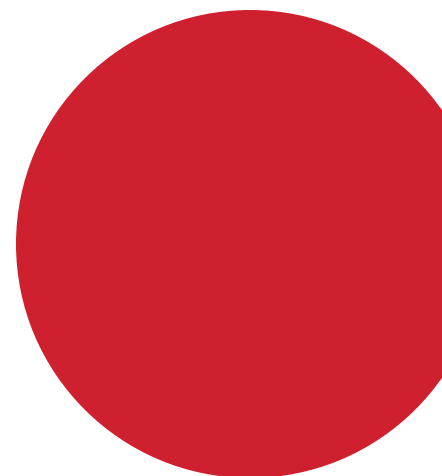
Le CGF continue d'orienter son travail d'après les plans stratégiques à long terme de 2021 et de 2019 approuvés par le conseil d'administration, en plus de son plan stratégique annuel révisé.

Le plan stratégique de 2021 approuvé par le conseil d'administration du CGF comporte quatre priorités stratégiques à long terme qui guideront nos travaux futurs :

1. Mettre l'accent sur la valeur de la certification du SGF pour les Premières Nations et pour le gouvernement; préconiser une présentation de l'information plus judicieuse.
2. Être un leader d'opinion en matière de gestion financière et de développement économique des peuples autochtones; être le lien stratégique pour la défense de la DNUDPA et le réseautage.
3. Se préparer aux importants changements découlant de la DNUDPA qui transformeront les relations avec le gouvernement et le secteur des sociétés.
4. Élaborer une stratégie pour les ressources humaines, le recrutement et le développement de la capacité qui soit cohérente, durable et axée sur nos valeurs.

Le plan quinquennal de 2019 à 2024 approuvé par le conseil d'administration, *Explorer et établir de nouveaux horizons*, comporte 10 objectifs stratégiques :

1. Accroître la clientèle
2. Améliorer les communications
3. Améliorer la technologie
4. Tirer le maximum du programme de subvention de 10 ans
5. Offrir des services de soutien
6. Rehausser les services offerts aux clients
7. Créer un programme de formation sur la gouvernance
8. Être prêt pour les interventions
9. Devenir l'administrateur de la gestion des manquements
10. Rehausser la capacité organisationnelle



La direction que nous prenons en 2022-2023 et par la suite

Prestation et amélioration continue des services actuels

- Échanger avec les gouvernements de Premières Nations ayant décidé d'adopter une Loi sur l'administration financière et jeter les bases de la croissance économique grâce à la certification du système de gestion financière.
- Travailler avec SAC et l'APN pour appuyer la nouvelle relation financière par le truchement du programme de subvention de 10 ans.
- Offrir un soutien aux Premières Nations participant au Programme de prévention des manquements.

Nouveaux projets et services

- Créer et faire connaître le projet Feuille de route en collaboration avec les autres institutions de la LGF.
- Finaliser les projets législatifs et réglementaires relatifs à la LGF qui sont en cours et se préparer à offrir une plus grande gamme de services aux Premières Nations signataires d'un traité moderne, aux Premières Nations autonomes et aux organisations sans but lucratif autochtones.
- Rehausser l'accès à la LGF par l'intermédiaire du projet pilote de Services de soutien pour le SGF.
- Développer les capacités du CGF en matière de collecte de données et d'analyse statistique.
- Collaborer avec l'Atlantic First Nations Water Authority pour établir le cadre qui permettra au CGF de devenir un organisme de surveillance économique.

Explorer et établir de nouveaux horizons

- Être le lien stratégique pour la réconciliation économique et la DNUDPA.
- Défendre le point de vue autochtone pour les normes d'information sur la durabilité.
- Être la voix des Autochtones en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière.
- Explorer des moyens d'augmenter le nombre de professionnels financiers autochtones.

Rehausser la solidité organisationnelle du CGF

- Chercher à obtenir du financement stable, durable et à long terme.
- Favoriser la transformation technologique en évaluant les besoins technologiques et en dressant un plan stratégique à cet égard.
- Augmenter le nombre d'employés et la présence du CGF à l'échelle nationale.

ÉTATS FINANCIERS 2021-2022 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

États financiers du

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

et rapport des auditeurs indépendants
pour l'exercice clos le 31 mars 2022





KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
 B.P. 10426 777 Dunsmuir Street
 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K3
 Canada
 Téléphone : 604-691-3000
 Télécopieur : 604-691-3031

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de gestion financière des Premières Nations (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport annuel 2021-2022, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.M.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada

Le 8 juin 2022

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État de la situation financière

Au 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	11 983 455 \$	11 153 521 \$
Trésorerie soumise à des restrictions (note 2)	500 000	500 000
Débiteurs	96 170	88 901
Frais payés d'avance	85 046	72 787
	12 664 671	11 815 209
Dépôts de garantie	488 578	488 578
Immobilisations (note 3)	973 722	953 244
	14 126 971 \$	13 257 031 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 617 871 \$	937 628 \$
Produits reportés (note 5)	10 751 772	10 582 553
Fonds de réserve pour les interventions (note 2)	500 000	500 000
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	29 644	27 714
	12 899 287	12 047 895
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	59 811	89 455
	12 959 098	12 137 350
Actif net		
Investi en immobilisations (note 7)	884 267	836 075
Non affecté	283 606	283 606
	1 167 873	1 119 681
Engagements et passifs éventuels (note 8)		
Dépendance économique (note 9)		
	14 126 971 \$	13 257 031 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil,



administrateur



administratrice

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Produits		
Financement par le gouvernement fédéral	13 407 235 \$	10 628 523 \$
Autres revenus	149 833	74 400
Intérêts créditeurs	1 131	1 295
	13 558 199	10 704 218
Charges		
Salaires et avantages	9 212 364	7 030 400
Exploitation et administration	2 554 298	2 290 717
Honoraires de professionnels	727 234	816 973
Déplacements	107 415	3 350
Honoraires et dépenses des administrateurs	328 033	324 827
Coût direct des services à la clientèle (note 10)	366 005	152 842
Amortissement	214 658	206 728
	13 510 007	10 825 837
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	48 192 \$	(121 619) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	Actif net investi en immobilisations	Actif net non affecté	Total 2022	Total 2021
	(note 7)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	836 075 \$	283 606 \$	1 119 681 \$	1 241 300 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(214 658)	262 850	48 192	(121 619)
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 7)	262 850	(262 850)	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	884 267 \$	283 606 \$	1 167 873 \$	1 119 681 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	48 192 \$	(121 619) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	214 658	206 728
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(7 269)	38 677
Frais payés d'avance	(12 259)	3 950
Créditeurs et charges à payer	680 243	(151 038)
Produits reportés	169 219	6 885 440
	1 092 784	6 862 138
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(235 136)	(59 199)
Activités de financement		
Remboursements du capital relatif aux contrats de location-acquisition	(27 714)	(25 910)
Augmentation de la trésorerie	829 934	6 777 029
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	11 653 521	4 876 492
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12 483 455 \$	11 653 521 \$
La trésorerie se compose de ce qui suit :		
Trésorerie	11 983 455 \$	11 153 521 \$
Trésorerie soumise à des restrictions	500 000	500 000
	12 483 455 \$	11 653 521 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

Nature des activités

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « CGF ») est une société à gouvernance partagée sans capital-actions qui a été constituée en 2005 par la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « Loi »), qui est entrée en vigueur le 1er avril 2006. En vertu de la Loi, le CGF fournit des outils aux Premières Nations pour une gestion fiscale moderne, afin d'améliorer le climat d'investissement et de promouvoir la croissance économique. Le CGF est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Comptabilisation des produits

Le CGF applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Les apports grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les affectations ont été respectées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont établies au coût diminué de l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Actif	Taux d'amortissement
Équipements informatiques	De 2 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail (5 à 10 ans)
Mobilier et installations de bureau	10 ans
Équipement de bureau en vertu de contrats de location-acquisition	Durée du bail (5,5 ans)

Dans la mesure du possible, les immobilisations sont subdivisées lorsque des estimations peuvent être faites des durées d'utilité des composantes distinctes.

Les immobilisations sont évaluées annuellement afin de déterminer si des indices de dépréciation indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité du CGF à fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service connexes à l'actif est inférieure à sa valeur comptable. Si une telle condition existe, une perte de valeur est évaluée et comptabilisée à l'état des résultats selon le montant correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif net et sa juste valeur ou son coût de remplacement.

c) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou comme contrats de location-exploitation, selon les modalités de chaque contrat. Les contrats de location qui prévoient le transfert au CGF des avantages et des risques inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-acquisition.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. Le CGF n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le CGF détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, le CGF ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que le CGFPM s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

e) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

f) Montant à verser à un apparenté et opérations entre apparentés

Les apparentés se définissent comme étant des parties dont l'une a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'autre. Des parties sont apparentées lorsqu'elles sont soumises à un contrôle commun, à un contrôle conjoint ou à une influence notable commune. Les membres de la direction et les proches parents comptent également au nombre des apparentés.

Une opération entre apparentés correspond au transfert de ressources économiques ou d'obligations entre des apparentés, ou à la prestation de services par une partie à un apparenté, indépendamment du fait qu'une contrepartie soit donnée ou non. Les parties à l'opération sont apparentées avant que l'opération n'ait lieu. Lorsque la relation découle de l'opération, celle-ci n'est pas une opération entre apparentés. Il n'y a eu aucune opération entre apparentés au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Trésorerie soumise à des restrictions et fonds de réserve d'intervention

Le fonds de réserve d'intervention doit être utilisé au titre de coûts admissibles engagés par le CGF lorsqu'elle doit intervenir dans la gestion des produits locaux ou d'autres produits d'une Première Nation aux termes de son pouvoir établi dans la Loi. Le fonds ne peut excéder 500 000 \$. Au cours de l'exercice, aucune dépense n'a été engagée à partir de ce fonds (néant en 2021) et le solde du fonds au 31 mars 2022 est de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2021). La trésorerie liée à ce fonds a été incluse dans la trésorerie soumise à des restrictions.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable nette	2021 Valeur comptable nette
Équipements informatiques	694 641 \$	371 217 \$	323 424 \$	245 120 \$
Améliorations locatives	735 424	424 656	310 768	345 148
Mobilier et installations de bureau	522 512	269 932	252 580	247 043
Équipement de bureau en vertu de contrats de location-acquisition	159 408	72 458	86 950	115 933
	2 111 985 \$	1 138 263 \$	973 722 \$	953 244 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des sommes à remettre à l'État de 3 733 \$ (4 246 \$ en 2021) se rapportant aux impôts fédéraux et aux cotisations sociales.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

5. Produits reportés

Les produits reportés correspondent au montant du financement reçu pour les programmes qui seront mis en oeuvre au cours de l'exercice suivant :

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Montant du financement reçu	Montants comptabilisés dans les produits au cours de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Financement de base de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : annuel (modification n° 15)	3 514 824 \$	12 425 587 \$	(8 768 425) \$	7 171 988 \$
Feuille de route de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (modification n° 20)	-	500 000	(279 017)	220 983
Subvention de 10 ans de Services aux Autochtones Canada (« SAC ») (modification n° 17)	2 414 438	-	(2 414 438)	-
Projet pilote de prévention des manquements de SAC (modification n° 18)	2 744 571	-	(801 247)	1 943 324
Services partagés de SAC (modification n° 18)	1 801 270	-	(543 810)	1 257 460
Initiative de revenus autonomes dans les communautés autochtones (« IRACA ») de SAC (modification n° 19)	-	600 300	(600 300)	-
Commission de la fiscalité des premières nations – conférence nationale conjointe	67 450	110 000	(49 433)	128 017
Grands projets des Premières Nations : finances et administration	-	90 400	(90 400)	-
Aboriginal Peoples Television Network : droits de licence pour les documentaires	40 000	-	(10 000)	30 000
	10 582 553 \$	13 726 287 \$	(13 557 068) \$	10 751 772 \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

6. Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Le CGF a conclu un contrat de location-acquisition pour acquérir du matériel de bureau, garanti par des actifs loués (note 3). Le contrat de location-acquisition vient à échéance en février 2025. Les paiements minimaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars s'établissent comme suit :

2023	34 776 \$
2024	34 776
2025	28 980
	98 532
Moins le montant représentant les intérêts de 6,75 % par année	9 077
	89 455
Moins la tranche à court terme	29 644
	59 811 \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

7. Actif net investi en immobilisations

a) L'actif net investi en immobilisations est calculé comme suit :

	2022	2021
Immobilisations	973 722 \$	953 244 \$
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(89 455)	(117 169)
	884 267 \$	836 075 \$

b) La variation de l'actif net investi en immobilisations est calculée comme suit :

	2022	2021
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	235 136 \$	59 199 \$
Remboursement relatif aux obligations découlant de contrats de location-acquisition	27 714	25 910
	262 850 \$	85 109 \$

c) Insuffisance des produits sur les charges :

	2022	2021
Amortissement des immobilisations	(214 658) \$	(206 728) \$

8. Engagements et passifs éventuels

a) Contrats de location-exploitation

Le CGF loue ses locaux en vertu de contrats de location-exploitation venant à échéance entre 2024 et 2030. Le CGF est tenu de faire les paiements ci-dessous, ce qui inclut la part proportionnelle des coûts d'exploitation et des impôts fonciers. De plus, le CGF a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour du matériel venant à échéance entre 2024 et 2025.

Les paiements minimaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars s'établissent comme suit :

2023	1 240 001 \$
2024	1 175 893
2025	1 094 900
2026	1 032 590
2027	1 056 822
Par la suite	2 466 196
	8 066 402 \$

b) Passifs éventuels

Le CGF participe ou est partie, de temps à autre, à certaines actions en justice occasionnant une incertitude qui peut donner lieu à des pertes importantes. Le résultat et les montants à payer, le cas échéant, en vertu de certaines de ces réclamations, ne peuvent pas être déterminés et, par conséquent, seules les réclamations pour lesquelles un paiement est probable et un montant peut raisonnablement être estimé ont été comptabilisées dans les états financiers comme un passif.

9. Dépendance économique

La poursuite des activités du CGF dépend du financement par le gouvernement fédéral pour offrir ses programmes. Le 29 mars 2022, le gouvernement a prolongé de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2024, l'entente de financement pluriannuel du CGF. Combiné aux produits reportés, ce niveau de financement de base sera suffisant pour financer les objectifs énoncés dans le plan d'entreprise pour les exercices 2022 et 2023. Le CGF a demandé une augmentation substantielle du financement pour les exercices ultérieurs, et cette demande est toujours à l'étude au ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et au ministère des Services aux Autochtones Canada.

10. Coût direct des services à la clientèle

Le coût direct des services à la clientèle implique des coûts liés aux demandes d'examens de certification et d'examens de lois sur l'administration financière des clients. Elle implique également les activités de soutien exécutées pour les Premières Nations dans le cadre du processus d'élaboration des systèmes et des lois sur l'administration financière. Les coûts indirects comme les salaires et les frais administratifs ne sont pas répartis aux fins de la présentation des états financiers.

11. Risques financiers et concentration du risque

Le CGF est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de change, de taux d'intérêt, de marché ou de crédit découlant de ses instruments financiers.

Le risque de liquidité est le risque que le CGF ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le CGF gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à l'exercice précédent.



Principaux acronymes utilisés dans le rapport annuel du CGF

AFNWA	Atlantic First Nations Water Authority
CGF	Conseil de gestion financière des Premières Nations
DCI	Développement de la capacité et intervention
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
LAF	Loi sur l'administration financière
LGF	<i>Loi sur la gestion financière des premières nations</i>
MLC	Développement des marchés, lois et relations avec la clientèle
NC	Normes et certification
PPM	Programme de prévention des manquements
RAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
RAF	Règlement sur l'administration financière
RF	Rendement financier
SAC	Services aux Autochtones Canada
SGF	Système de gestion financière



CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Siège social, situé à West Vancouver :

100 rue Park Royal, bureau 300
West Vancouver (Colombie-Britannique)
V7T 1A2

Bureau de Winnipeg :

125 Garry Street, bureau 850
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3P2

Bureau d'Ottawa :

170 Laurier Ave W, bureau 608
Ottawa (Ontario)
K1P 5V5

Bureau de Montréal :

1410 rue Stanley, bureau 1015
Montréal (Québec)
H3A 1P8

Sans frais : 1-877-925-6665
Téléphone : 604-925-6665
Télécopieur : 604-925-6662
fnfmb.com/fr

    @FNFMB



First Nations
**FINANCIAL
MANAGEMENT
BOARD**

**CONSEIL
DE GESTION
FINANCIÈRE** des
Premières Nations